



Université de Perpignan Via Domitia  
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE



# LIVRET D'INFORMATION

## DUT Génie Industriel et Maintenance

Année Universitaire 2019-2020

Département GIM Chemin de la Passio Vella - BP 79905 - 66 962 PERPIGNAN CEDEX 9  
Tél : 04-68-66-24-35 – Fax : 04-68-66-24-37 - E-mail : [gim-iut@univ-perp.fr](mailto:gim-iut@univ-perp.fr)

<b>Le mot d'accueil du Chef de département</b>	3
<b>1. La présentation de l'IUT de Perpignan</b>	4
<b>2. Le fonctionnement du département GIM</b>	4
Le chef de département et les responsables pédagogiques	4
Le secrétariat	4
L'équipe pédagogique	4-5
L'équipement pédagogique	6
Le conseil de département	6
Les délégués de promotion	6
L'association étudiante	6
Les horaires de cours	6
<b>3. L'organisation du DUT GIM – LP GIMI/MATP</b>	7
Déroulement de la formation	7
Stages	7
<i>Dates stages GIM2 - APPC- LP</i>	7
Procédure stage et édition d'une convention de stage	7
Evaluation stage - présentation rapport et soutenance	8
Projets tuteurés	9
Les journées spéciales	9
Annexes : Imprimé de demande de convention de stage - procédure de création d'une convention de stage - fiche d'évaluation du stage en entreprise - présentation des projets tuteurés DUT - programme pédagogique et projets tuteurés LP GIMI et MATP - Calendrier des vacances	
<b>4. Règlement des études - Organisation des études conduisant au DUT GIM et LP (en annexe)</b>	
<b>5. Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes (en annexe)</b>	
<b>6. Informations utiles</b>	10
Scolarité de l'IUT	10
Desserte de l'IUT en transports collectifs	10
Le service Social du CLOUS	10
Le service des bourses	10
La restauration	10
Le fonds de solidarité et de développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)	11
Service universitaire des activités physiques et sportives	11
Service de médecine préventive	11
La maison de l'étudiant	11
La Bibliothèque universitaire	11
La DOSIP (direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle)	12
Coordonnées des services communs à l'étudiant de l'UPVD	12

## Le mot d'accueil du Chef de département

Comme au début de chaque nouvelle année académique, l'IUT accueille aujourd'hui de nouveaux étudiants dont vous êtes ici les représentants pour ce qui est du département Génie Industriel et Maintenance. Au nom de mes collègues et de toute l'équipe enseignante, je vous souhaite en premier lieu la bienvenue et vous présente très sincèrement mes meilleurs vœux de réussite pour l'année académique qui vous attend.

Vous représentez pour nous l'avenir et ses promesses. Si la clé d'accès à nos formations demeure un diplôme (baccalauréat, BTS, DUT ou autre), c'est en ayant franchi une barrière bien plus importante et symbolique à mes yeux que vous êtes parmi nous aujourd'hui : vous avez pris la décision de vous porter candidat à nos formations et de vous y inscrire. Il s'agit là d'un acte à la fois libre et volontaire, ne l'oubliez jamais : vous êtes dans ce département parce que vous l'avez voulu !

Ce choix, fait chaque année par de jeunes gens, d'avoir pour valeurs le Savoir, la Science, les Techniques et la volonté d'apprendre nous honore chaque année et, par conséquent, implique les obligations des équipes enseignantes. Nous vous dispenserons ici un enseignement sérieux, de qualité et pluritechnique :

- Génie Mécanique (CAO, Mécanique, Mécanique des fluides, Matériaux, Thermique, ...)
- Génie Electrique (Electricité, Electrotechnique, Electronique, Automatique, ...)
- Ingénierie de la Maintenance (GMAO, Outils de la maintenance, ...)
- Energies renouvelables (Eolien, Photovoltaïque, Solaire thermique)

C'est une des particularités de ce département : former de futurs professionnels compétents dans les divers aspects attachés à la maintenance. Les formations du département GIM sont certes exigeantes, mais vous assurent ainsi de nombreuses opportunités professionnelles et de poursuites d'études.

Depuis sa création en 1981, le département GIM s'appuie sur un véritable réseau d'anciens diplômés insérés à des postes clés dans le secteur de la maintenance. Nous avons de la sorte tissé, au fil du temps, de nombreuses relations avec les milieux professionnels. La réussite de ces anciens étudiants et le contact que nous avons gardé nous rend fiers et est un des gages de qualité de nos formations. J'ajoute que la taille du département GIM de Perpignan est pour vous un atout indéniable en permettant une certaine proximité entre enseignants et étudiants ; sachez en profiter. Je n'ai, pour ma part, jamais vu un enseignant ou un enseignant-chercheur refuser ou même rechigner à donner une explication à un étudiant montrant de la bonne volonté. Nous vous donnerons toutes les pistes pour que vous réussissiez.

Mais avant tout, votre volonté d'apprendre : voilà la clé de votre réussite ! Ne vous découragez pas, un labeur opiniâtre vient à bout de tout. Par-delà votre travail personnel, comme vous êtes inscrits dans une formation professionnalisante, nous attendons de vous un comportement professionnel impliquant ponctualité, assiduité, respect des autres et du matériel. L'équipe pédagogique vous accompagnera dans le même esprit et vous guidera ainsi vers les métiers porteurs et dynamiques auxquels vous vous destinez.

François VERNAY, **Chef du département GIM**

# 1. La présentation de l'IUT de Perpignan

L'Institut Universitaire de Technologie est une composante de l'Université de Perpignan *Via Domitia*. Il regroupe huit départements de formation dont le département GIM. Quatre départements sont localisés sur l'antenne de Perpignan (Génie Biologique, Génie Industriel et Maintenance, Gestion des Administrations et des Entreprises, Gestion Logistique et Transport). Deux départements sont localisés sur l'antenne de Narbonne (Carrières Juridiques et Génie Chimique, Génie des Procédés). Deux enfin sont localisés sur l'antenne de Carcassonne (Statistiques et Traitement de l'Information Décisionnelle et Techniques de Commercialisation).

L'IUT est administré par un Conseil d'administration dont les membres sont périodiquement élus. Ce Conseil d'administration réunit des enseignants et enseignants-chercheurs, des personnels administratifs ainsi que des étudiants. Il est dirigé par un Directeur, élu pour 5 ans, Monsieur Maxime ESTABEN et présidé par une personne issue du monde socio-économique, Monsieur Jean-Marie PEREZ.

## 2. Le fonctionnement du département GIM

### Le Chef de département et les Responsables pédagogiques

Le département GIM est dirigé par le Chef de département. Il est chargé, sous l'autorité du directeur de l'institut, de la gestion administrative, financière et pédagogique du département. Ses principales missions sont :

- L'application des programmes pédagogiques sous contraintes des ressources humaines, matérielles et budgétaires du département,
- La coordination de l'ensemble des enseignements du département (répartition des enseignements et recrutement des vacataires),
- Le recrutement et le suivi pédagogique des étudiants et la préparation des jurys,
- Les relations avec les milieux professionnels,
- La participation aux conseils de direction, conseil d'institut et assemblée des Chefs de département, etc.

Le Chef de département est assisté administrativement par le secrétariat du département. Il est secondé, sur le plan pédagogique, par les responsables pédagogiques, par le responsable des stages et le responsable des projets tuteurés.

**Tableau 1. Répartition des responsabilités au sein du département GIM**

Chef de département	François VERNAY
Secrétaire	Carole ATGER
Techniciens atelier	Fabrice ARMAGNAC/Léonardo FRA
Directeur des études	Cécile DOLLE/Martine GRISENTI
Coordinatrice alternance	Cécile DOLLE
Responsable des stages	Juan-Carlos CAMACHO
Responsable des projets tuteurés	Fabrice FRUGIER
Responsable de la licence professionnelle MATP	Martine GRISENTI
Responsable de la licence professionnelle GIMI	François VERNAY
Responsable des poursuites d'étude	Martine GRISENTI

### Le secrétariat

Madame Carole ATGER est la secrétaire du département GIM. Elle est l'interlocutrice privilégiée des étudiants concernant toute question administrative (absences, demande de rendez-vous, etc...).

Le secrétariat est ouvert aux étudiants du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Coordonnées : 04.68.66.24.35 courriel : gim-iut@univ-perp.fr

### L'équipe pédagogique

Le département GIM a une équipe pédagogique permanente de 12 personnes. Cette équipe est composée de personnes ayant différents statuts : enseignant-chercheur (professeur d'université (PR), maître de conférences (MCF), professeur agrégé (PRAG), professeur certifié (PRCE)



L'équipe pédagogique permanente est renforcée par des intervenants extérieurs, soit des enseignants d'autres établissements, soit des professionnels.

Ci-après la liste, non exhaustive des intervenants.

**Tableau 2. Composition de l'équipe pédagogique GIM**

<b>NOM, Prénom</b>	<b>Coordonnées</b>
<b>ABIDE Stéphane</b>	<a href="mailto:stephane.abide@univ-perp.fr">stephane.abide@univ-perp.fr</a>
<b>CAMACHO Juan-Carlos</b>	<a href="mailto:juan-carlos.camacho@univ-perp.fr">juan-carlos.camacho@univ-perp.fr</a>
<b>CHESNEAU Xavier</b>	<a href="mailto:chesneau@univ-perp.fr">chesneau@univ-perp.fr</a>
<b>DI SERIO Frédéric</b>	<a href="mailto:frederic.di-serio@univ-perp.fr">frederic.di-serio@univ-perp.fr</a>
<b>DOLLE Cécile</b>	<a href="mailto:cecile.dolle-fabre@univ-perp.fr">cecile.dolle-fabre@univ-perp.fr</a>
<b>DUCLOS Didier</b>	<a href="mailto:didier.duclos@univ-perp.fr">didier.duclos@univ-perp.fr</a>
<b>FRUGIER Fabrice</b>	<a href="mailto:fabrice.frugier@univ-perp.fr">fabrice.frugier@univ-perp.fr</a>
<b>GRISENTI Martine</b>	<a href="mailto:grisenti@univ-perp.fr">grisenti@univ-perp.fr</a>
<b>JAULENT Robert</b>	<a href="mailto:jaulent@univ-perp.fr">jaulent@univ-perp.fr</a>
<b>OUSTRIC Bernard</b>	<a href="mailto:bernard.oustric@univ-perp.fr">bernard.oustric@univ-perp.fr</a>
<b>VERNAY François</b>	<a href="mailto:francois.vernay@univ-perp.fr">francois.vernay@univ-perp.fr</a>
<b>ZEGHMATI Belkacem</b>	<a href="mailto:zeghmati@univ-perp.fr">zeghmati@univ-perp.fr</a>

**Enseignants autres établissements et intervenants professionnels**

<b>ARGUILLAT Marc</b>	Intervenant professionnel
<b>ATIENZA Eric</b>	Intervenant professionnel
<b>AUBERT Dominique</b>	Enseignant UPVD
<b>BATAILLE Nicolas</b>	Intervenant professionnel
<b>BOURQUARD Bruno</b>	Intervenant professionnel
<b>CAZEILLES Jean-Michel</b>	Enseignant UPVD
<b>CHAMBEU Ginette</b>	Enseignant UPVD
<b>DEVINEAU Jacques</b>	Enseignant UPVD
<b>FRUGIER Claire</b>	Enseignante autre établissement
<b>GONANO Frédéric</b>	Intervenant professionnel
<b>JONQUERES Isabelle</b>	Intervenant professionnel
<b>LAVIGNE Mélodie</b>	Intervenant professionnel
<b>MANCAUX Jean-Marie</b>	Enseignant UPVD
<b>MARCON Olivier</b>	Enseignant autre établissement
<b>MAVOUNGOU Jean-René</b>	Intervenant professionnel
<b>MEDJNOUN Kahina</b>	Enseignante autre établissement
<b>MORELLI Christophe</b>	Intervenant professionnel
<b>NEVEU Pierre</b>	Enseignant UPVD
<b>PUJOL Gérard</b>	Intervenant professionnel
<b>SAMARD Michel</b>	Enseignant autre établissement
<b>SERRA Pierre</b>	Enseignant autre établissement
<b>TIXADOR Jérôme</b>	Intervenant professionnel
<b>TRESSON Sébastien</b>	Enseignant autre établissement
<b>VALLIER Corinne</b>	Intervenant professionnel

## **L'équipement pédagogique**

Le département compte :

- 5 salles de cours équipées en matériel de vidéo-projection (B2A-B2B-B2C-B2F-B2G)
- 3 salles de cours informatiques entièrement équipées (B2E-A2F-L1)
- 1 atelier
- 10 salles de travaux pratiques

Pour vous connecter dans les salles de TP et informatique, vous aurez besoin de votre identifiant : première lettre de votre prénom suivi de votre nom sans espace (8 caractères maximum) et de votre mot de passe : votre numéro étudiant. (voir carte étudiant)

Le département est équipé en WIFI,

Vous connecter sur <https://controller.acces.network/104/portal> puis «utilisez un ticket de connexion ». Identifiant : z +numéro étudiant, mot de passe : numéro INE sans la lettre (sur votre carte d'étudiant)

## **Le conseil de département**

Ce conseil est composé de représentants étudiants, de représentants enseignants et de représentants du personnel administratif et technique. Ce conseil se réunit plusieurs fois par an, il s'informe et discute de la gestion du département. Il permet aux différents partenaires de se concerter sur l'activité du département.

## **Les délégués de promotion**

Chaque promotion d'étudiants désigne lors d'élections en début d'année universitaire, un étudiant qui sert d'interlocuteur entre l'administration du département et ses camarades de promotion groupe. Il est secondé par un délégué suppléant.

Ce représentant joue un rôle important. Son rôle peut même être déterminant quand un étudiant du groupe est en difficulté (maladie, difficulté pédagogique, etc.). Son rôle est d'alerter les responsables pédagogiques et le chef de département des difficultés rencontrées par les étudiants.

## **L'association étudiante**

Le département GIM héberge l'association GIM qui est gérée par les étudiants et pour les étudiants. Son objectif est de permettre aux étudiants de s'intégrer à la vie du département GIM afin de prendre part aux divers événements organisés au cours de l'année (journée ski, concours mini-éole, organisation du voyage en Angleterre pour Maintec, etc...).

Chaque année, les étudiants peuvent participer à un voyage linguistique et professionnel en Angleterre.

L'objectif est d'aller à la rencontre de professionnels de la maintenance tout en mettant en pratique ses compétences linguistiques.

Le départ a lieu le samedi et le retour est prévu pour le mercredi. Plus l'ASSO GIM sera active, plus elle pourra participer financièrement au voyage.

## **Les horaires de cours**

Les cours ont lieu généralement du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

L'emploi du temps change régulièrement. Vous devez consulter tous les jours cet emploi du temps qui peut être modifié pour diverses raisons. Vous pouvez le consulter sur votre ENT.

### 3. L'organisation du DUT GIM – LP GIMI/MATP

#### **Déroulement de la formation**

La formation DUT GIM se déroule sur 4 semestres, soit en 2 ans. L'année universitaire commence la première semaine de septembre et se termine mi-juin pour le DUT 1, mi-avril pour le DUT 2.

(Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement)

La formation LP se déroule sur 2 semestres, soit en 1 an. L'année universitaire commence la première quinzaine de septembre et se termine début mars

(Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement)

#### **Stages**

Le stage est obligatoire pour l'obtention du DUT et de la Licence Pro. L'étudiant est en entreprise pour une durée respectivement de 10 semaines et de 14 semaines.

L'objectif est de répondre à une problématique posée par l'entreprise ou proposée par l'étudiant dans un environnement professionnel. A l'issue du stage, l'étudiant remettra un rapport et présentera son travail à l'oral.

#### **Les dates :**

Date stage DUT 2 : du 6 avril au 12 juin 2020

Date stage Licence Pro GIMI/MATP : du 2 mars au 6 juin 2020

Date restitution mémoire DUT 2 : 1<sup>ère</sup> semaine de juin 2020

Date restitution mémoire LP GIMI/MATP : semaine du 10 juin 2020

Date soutenance DUT2 / APPC : semaine du 17 juin 2020

Date soutenance LP GIMI/MATP : semaine du 10 juin 2020

#### **Procédure :**

L'étudiant doit rechercher son stage **par lui-même**. Il est vivement conseillé de démarrer les recherches dès le mois de septembre et de centrer ses recherches sur un secteur d'activité donné, puis voir quelles sont les entreprises dudit secteur. Enfin, l'étudiant procédera à une recherche par zone géographique. Une fois l'entreprise trouvée, il faudra signer avec elle une demande de convention de stage à retirer au secrétariat du département. L'étudiant pourra alors remplir la convention de stage sur son ENT, à l'onglet Pstage (voir lien DOSIP).

Pour vous connecter, vous devez saisir votre identifiant (votre numéro étudiant) et votre mot de passe (votre numéro INE sans la lettre). Votre convention doit être imprimée en trois exemplaires (pour l'IUT, pour l'entreprise, pour l'étudiant). Sans la convention, le stage ne pourra pas démarrer !

Un simulateur est à votre disposition pour calculer vos droits à la gratification à l'adresse ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>



## **Evaluation :**

La note de stage comprend :

- les appréciations du tuteur de stage en entreprise
- L'étudiant est évalué sur ses compétences techniques, son intégration dans l'entreprise, son implication dans le stage, le travail réalisé ainsi que sa complexité.
- le rapport

Il doit comprendre une trentaine de pages hors annexes. Une fiche d'évaluation du stage sera remise à l'étudiant. Cette fiche sera **obligatoirement** intégrée au rapport. La structure du rapport sera vue plus en détail en expression et communication.

**La page de présentation doit comprendre les éléments suivants :**

<b>Prénom Nom de l'étudiant</b>	
<b>Nom de l'université/IUT + logos</b>	
	
<b>Nom de Société</b> (Logo de la société éventuellement)	
<b>Intitulé du stage</b> (mission) : il s'agit du TITRE du rapport et il constitue donc l'élément le plus important. Par conséquent il est OBLIGATOIRE et doit RESSORTIR par rapport aux autres éléments.	
<b>Dates du stage</b>	
<b>Lieu</b>	
<b>Nom du diplôme</b>	
<b>Année scolaire</b>	
<b>Prénom Nom du tuteur en entreprise</b>	<b>Prénom Nom du tuteur IUT</b>

## **la soutenance :**

Elle dure une quarantaine de minutes (20 minutes de présentation par l'étudiant suivies de questions par le jury).

Le jury est composé au minimum de 2 enseignants et du tuteur de stage en entreprise (selon ses disponibilités).

L'objectif est de présenter le travail effectué par l'étudiant. C'est un exercice de communication qui a toute son importance. Il ne faut pas uniquement se contenter de reprendre les éléments du rapport mais bien d'utiliser les moyens de l'oral et le diaporama. La soutenance sera travaillée en détail en expression et communication.



## **Projets tuteurés DUT et LP**

Voir en annexe

## **Journées spéciales**

L'année universitaire au département GIM est ponctuée par des événements structurants. La participation des étudiants est indispensable, les volontaires seront les bienvenus.

**La fête de la science** : village des sciences de Perpignan du 10 au 12 octobre 2019

**Les journées portes ouvertes de l'IUT** : janvier 2020 et février 2020

**Objectif Campus** : mi-novembre

### **Les forums :**

Montpellier : 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2020

Perpignan : Forum après bac début février 2020

Céret et Narbonne : mi-janvier

### **Les concours :**

GIMEOLE : mi-mars

MINIEOLE : mi-mai



## DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE du 6 avril au 12 juin 2020

(Document nécessaire afin d'établir la convention de stage)

2<sup>ème</sup> année de D.U.T. - G.I.M.

Année universitaire 2019-2020

## A remplir par l'Entreprise

Nom de l'entreprise : ..... N° de Siret : .....

Adresse du siège : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... e.mail : .....

Lieu du stage (si différent de l'adresse du siège) : .....

Nom du Représentant (P.D.G. ....) .....

Nom du Responsable (Tuteur) du stage dans l'entreprise .....

Qualité : .....

Thème du stage (obligatoire) :

**Gratification :**

La gratification est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non.  
 Plus d'information sur : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml>

Date :

Cachet et signature de l'entreprise :

## A remplir par l'IUT

Nom de l'enseignant tuteur :

Qualité :

Date et signature de l'enseignant responsable des stages :

## A remplir par l'Etudiant

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date et signature :



## DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE du 2 mars au 6 juin 2020

(Document nécessaire afin d'établir la convention de stage)

Licence Professionnelle G.I.M.I Licence Professionnelle MATP 

Année universitaire 2019-2020

## A remplir par l'Entreprise

Nom de l'entreprise : ..... N° de Siret : .....

Adresse du siège : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... e.mail : .....

Lieu du stage (si différent de l'adresse du siège) : .....

Nom du Représentant (P.D.G. ....) .....

Nom du Responsable (Tuteur) du stage dans l'entreprise .....

Qualité : .....

Thème du stage (obligatoire) :

**Gratification :***La gratification est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non.**Plus d'information sur : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml>*

Date :

Cachet et signature de l'entreprise :

## A remplir par l'IUT

Nom de l'enseignant tuteur :

Qualité :

Date et signature de l'enseignant responsable des stages :

## A remplir par l'Etudiant

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date et signature :



# Pour créer votre convention de stage en ligne, il vous faut impérativement toutes les informations suivantes :

<p><b>Vous</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Votre statut d'assuré social</b> (étudiant, ayant droit, ...). <i>Si vous ignorez, contactez votre mutuelle ou votre caisse d'assurance maladie</i></li> <li>• <b>Votre caisse d'assurance maladie</b> (CPAM, MSA, ...)</li> </ul>	<p><b>Votre établissement d'accueil (entreprise, ...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ses <b>coordonnées</b> (adresse, téléphone, code postal, fax, e-mail, ...) et notamment l'adresse du lieu du stage (onglet 'service') si elle est différente de l'adresse du siège social par exemple (onglet 'établissement d'accueil')</li> <li>• Le <b>type d'établissement</b> (administration, association, entreprise privée, entreprise publique ou mutuelle coopérative)</li> <li>• Son <b>effectif</b></li> <li>• Si c'est un <b>laboratoire de l'UPVD</b>, choisir UPVD comme établissement d'accueil et inscrire le laboratoire dans la partie 'service'</li> </ul>	<p><b>Votre stage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligatoire ou conseillé</li> <li>• <b>Thématique</b> et missions principales</li> <li>• <b>Dates</b></li> <li>• Versement d'une <b>gratification</b></li> <li>• <b>Durée</b> du stage en heure</li> <li>• <b>A temps plein</b> ou à <b>temps partiel</b></li> <li>• Modalités de validation du stage (rapport, soutenance, ...)</li> </ul>
<p><b>Cas particulier</b> : Pour les stagiaires de la <b>FORMATION CONTINUE</b>, choisir impérativement la convention « formation continue » lorsque vous serez à l'étape « stage » de la saisie de votre convention</p>	<p><b>SEULEMENT</b> si votre établissement d'accueil est <b>EN FRANCE</b> (métropolitaine et DOM TOM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Son <b>n° de siret</b> (14 chiffres)</li> <li>• Son <b>code NAF/APE</b> (4 chiffres et une lettre)</li> </ul> <p>Pour les trouver, demandez à l'entreprise ou consultez <b>internet : manageo.fr ou infogreffe.fr</b></p>	<p>Vous pouvez choisir la langue de votre convention (français, anglais ou espagnol) dans l'onglet « stage »</p>
<p><b>Vous responsable pédagogique à l'UPVD</b></p>	<p><b>Vous tuteur professionnel (maître de stage, encadrant de stage)</b></p> <p>Son nom, son prénom, sa fonction / Son service de rattachement / Son contact : téléphone et e-mail</p>	
<p><b>Son nom et prénom</b> Demandez à votre scolarité ou secrétariat pédagogique si vous n'êtes pas sûr (peut être le responsable de la formation, le président de jury, un enseignant référent stage ...)</p>	<p><b>Le signataire (responsable du service, directeur de l'entreprise)</b></p> <p>Son nom, son prénom, sa fonction / Son service de rattachement / Son contact : téléphone et e-mail</p> <p>Si le stage a lieu dans un <b>laboratoire de l'UPVD</b>, le signataire doit être le Vice-Président Recherche de l'UPVD et le Directeur signe en plus sur la convention</p>	

## Et aussi...

Demandez en amont à votre scolarité ou secrétariat pédagogique les **éléments à fournir avec la convention** : responsabilité civile, enveloppes timbrées, ...

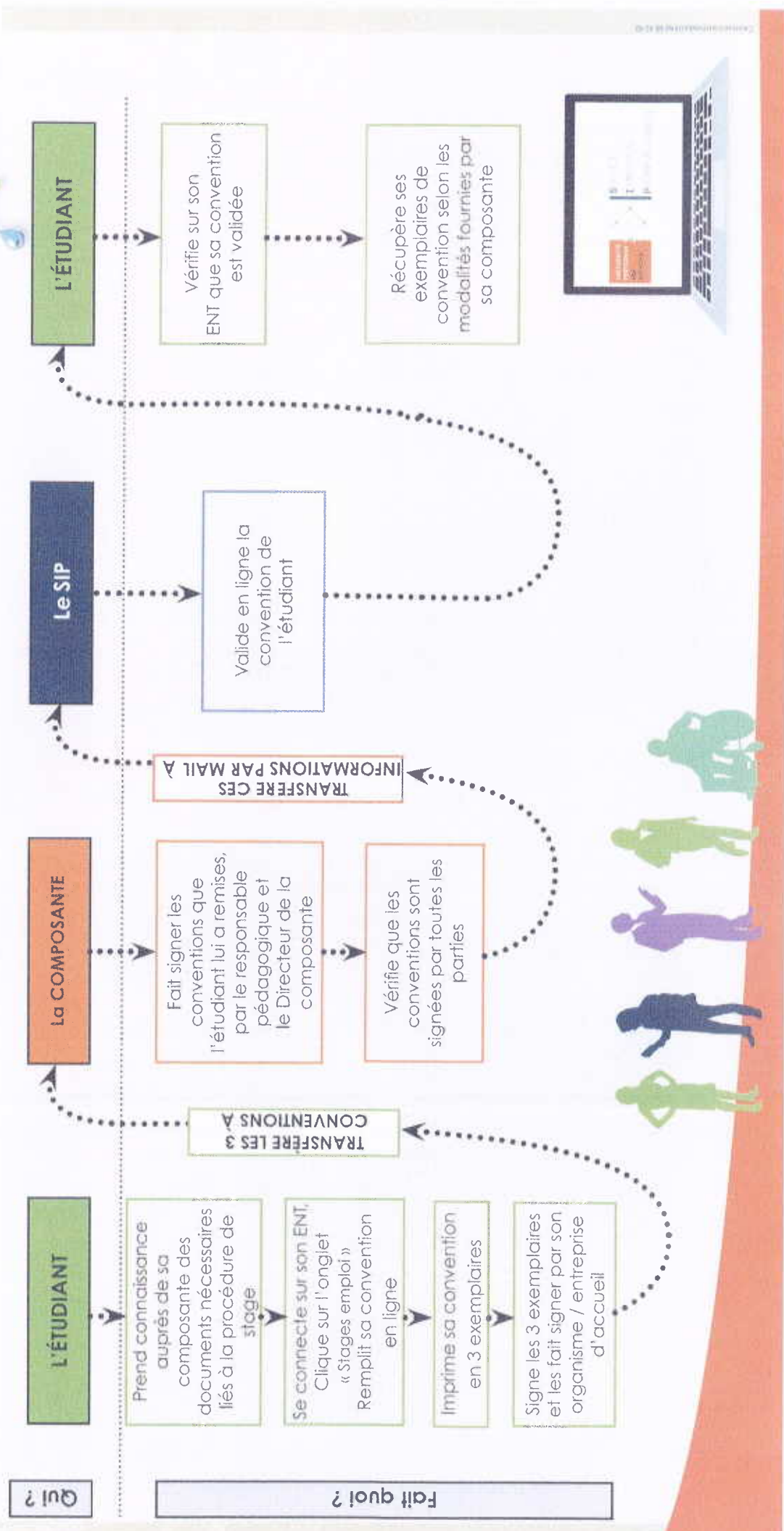
Dans l'onglet impression, vous pouvez imprimer l'**attestation de fin de stage** qui est à signer par l'employeur pour preuve du stage effectué

Dans l'onglet impression, vous devez imprimer la **fiche stage à l'étranger** si le stage est à l'étranger, la remplir et la joindre à la convention papier

Pour plus de précisions,  
[pstage@univ-perp.fr](mailto:pstage@univ-perp.fr)  
 04 68 66 20 43



## Conventions de stages : Procédure sur l'application PStage

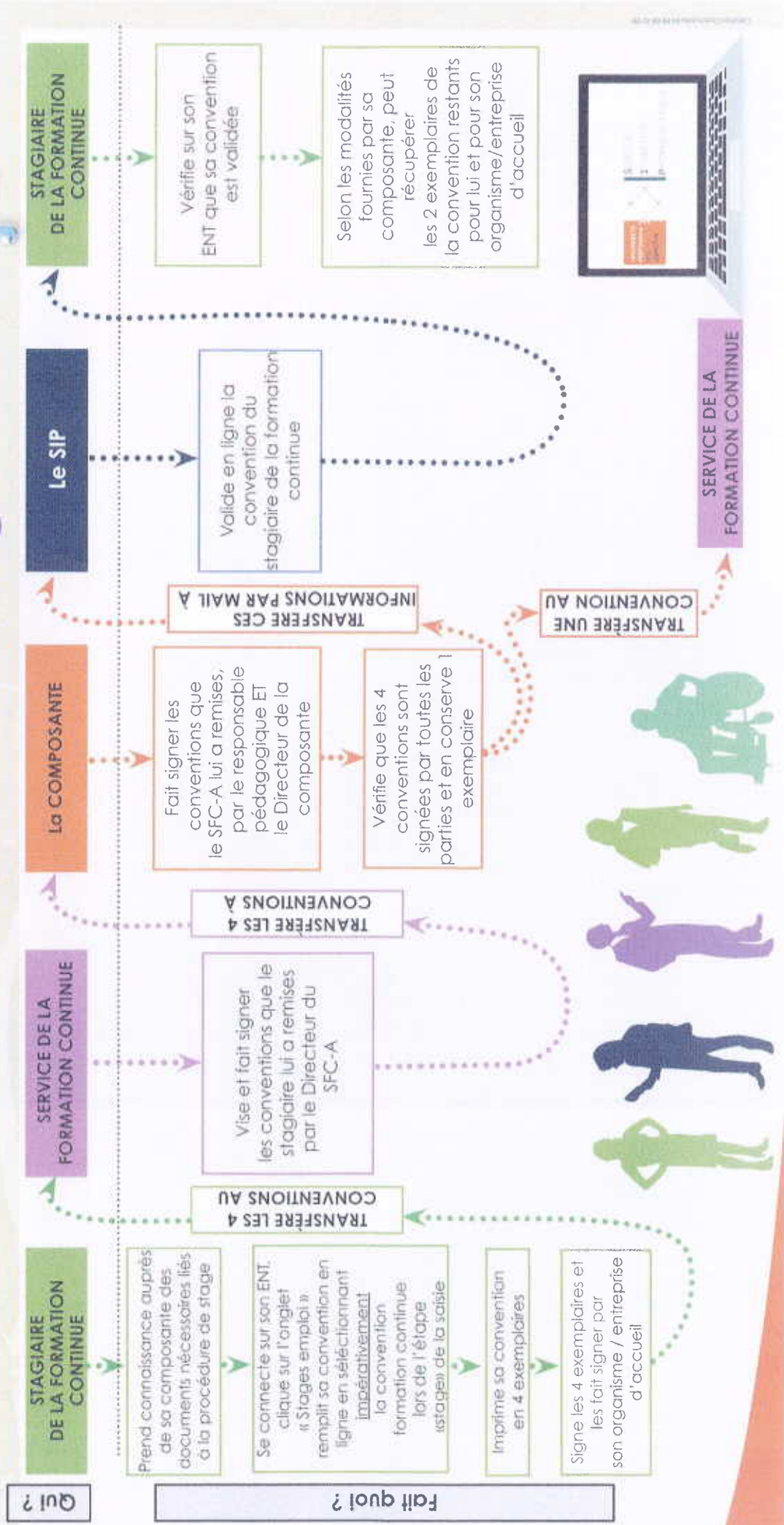


Convention de stages  
Formation Continue :

www.univ-perp.fr



## Procédure sur l'application PStage





## Convention de stage

### La saisie en ligne de la convention de stage :

- Tout étudiant, (sauf master MEEF), crée sa convention de stage en ligne sur l'**ENT/onglet stages emploi** et l'imprime en 3 exemplaires
  - L'ordre de **signature** : vous, l'entreprise/la structure, la composante (scolarité ou département)  
Il y a 5 signataires sur une convention :
    - Vous
    - Le tuteur professionnel
    - Le signataire qui représente la structure professionnelle (Président, Directeur, DRH...)
    - Le responsable pédagogique de votre formation (président de jury, responsable d'année...)
    - Le Directeur de l'UFR ou institut (Doyen)
  - Avant de saisir la convention, il faut absolument avoir recollé **certaines informations indispensables** :
    - N° Siret de l'entreprise (pour un stage en France)
    - Nom du tuteur professionnel
    - Durée, dates, horaires du stage
    - Gratification...
  - A l'étape 5 de la saisie, vous pouvez choisir en haut :
    - La convention spécifique pour les stagiaires de la **formation continue** (reprise d'études, demandeurs d'emploi, congés formation...), à imprimer en 4 exemplaires dont un sera signé par le SFC
    - D'imprimer votre convention en **anglais ou en espagnol**, en plus de la version française
- Pendant ou à la fin du stage :**
- Si votre convention est validée en ligne, il faudra créer un **avenant** à faire signer par les mêmes parties que pour votre convention pour la modifier. Si elle n'est pas validée, vous pouvez encore la modifier en ligne
  - L'**attestation de stage** est à imprimer en fin de stage et à faire signer par votre structure d'accueil
  - L'**évaluation de votre stage** est à remplir en ligne après votre stage

## Réglementation des stages

### Général :

- Le **stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution de crédits ou non dans le cadre d'un cursus pédagogique**. En stage, vous ne devez pas remplacer un salarié, même pour une activité saisonnière. Il est interdit de vous confier des tâches dangereuses pour votre sécurité ou votre santé
  - Il faut que votre formation comprenne **plus de 200h de formation en présentiel** pour que vous puissiez réaliser un stage
  - Un stage dans une **même entreprise ne peut excéder 6 mois** (924h) consécutifs ou non
  - Un stage ne peut s'étendre au-delà du **30 septembre** de l'année universitaire suivante
- Gratification :**
- Son montant : **3,75 € / heure effective, non imposable** (le montant brut = le montant net)
  - Elle est due dès la **1<sup>ère</sup> heure effective** si le stage dure plus de **308h** (soit plus de 2 mois à temps complet) et elle est versée mensuellement.
- Exception :
- Pour la formation continue, la gratification n'est pas obligatoire, si elle a lieu, elle est soumise à charge pour l'entreprise dès le 1<sup>er</sup> versement
  - Elle n'est pas obligatoire à l'étranger

### Contactez-nous pour toute question sur (entre autres) :

- Pays autorisés pour les stages à l'étranger
- Un stage plus long que prévu dans votre maquette
- Un accident du travail pendant le stage
- Un stage à temps partiel, en horaires décalés...
- Une rupture ou un avenant de stage
- Des congés ou autorisation d'absence pendant le stage

**OBLIGATOIRE** pour tout stage : portez votre **Responsabilité Civile** à votre secrétariat !

[stage@univ-perp.fr](mailto:stage@univ-perp.fr) / 04 66 66 20 40

Ou consulter en ligne le « Guide des stages » du MESRI



## GUIDE PRATIQUE des STAGES pour les ÉTUDIANTS

[sip@univ-perp.fr](mailto:sip@univ-perp.fr)

04.68.66.20.43

A UPVD In Cube (derrière IAE)



## Conseils et préparation

### Le SIP peut vous aider pour :

- mieux connaître vos forces et vos motivations
- valoriser vos compétences et votre parcours
- savoir comment chercher un stage ou un emploi
- améliorer vos candidatures (CV, Lettres de motivation, simulations d'entretiens)

### Pour cela :

→ **OBJECTIF PRO | 18 octobre 2018** à UPVD In Cube



→ **Ateliers Carrières** toute l'année :

(inscription ENT/stages.emploi) :

- animé par le SIP
- animé par des professionnels extérieurs\*

→ **Permanences** de la conseillère en insertion professionnelle : les MARDI et JEUDI à UPVD In Cube

### Les thématiques des ateliers carrières :

- Stratégie de recherche de stage et d'emploi
- Améliorer ses candidatures (CV, Lettre de motivation, simulation d'entretien) pour un stage, un premier emploi, un job d'été/étudiant ou encore pour une filière sélective
- Développer son réseau professionnel\*
- Apply to US and UK : CV et lettre de motivation en anglais
- Exprimer ses forces et ses faiblesses\*
- Savoir parler de l'entreprise dans une lettre de motivation ou en entretien\*
- Aborder un professionnel lors d'un événement (conférence, afterwork...)\*
- Décoder les questions pièges et les attitudes des recruteurs\*
- Gérer son stress en entretien et communication non verbale\*

\*Ateliers ouverts à tout niveau et domaine de formation

## Offres de stages/ emplois/ jobs

### Où trouver des offres ?

- **stages et emplois :**

→ **ENT : Stages.emploi/ Offres**

→ Plateforme [upvd-alumni.fr](http://upvd-alumni.fr)

→ Lors de l'action **AVENIR PRO I** (janvier 2019)



- **jobs étudiants, jobs d'été :**

→ Sur la page **Facebook** :

« Stages Emplois Alumni UPVD »

→ Lors de l'action **OBJECTIF PRO I**

### Le saviez-vous ?

Depuis 2011, **86% des étudiants de l'UPVD trouvent leur stage par leur réseau professionnel ou par l'envoi de candidatures spontanées**, et seulement **14%** en répondant à des offres.

Pour mieux comprendre les démarches de recherche de stage et d'emploi, sollicitez le SIP, c'est un pas vers votre réussite !

## Le SIP, en résumé



T'ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI  
T'AJDER À ENTREPRENDRE  
BOOSTER TON RÉSEAU

### INSERTION PROFESSIONNELLE

RECHERCHER UN STAGE, UN EMPLOI, UN JOB  
RÉVISER TON CV, TES LETTRES DE MOTIVATION  
PREPAREZ TON ENTRETIEN D'EMBAUCHE

[sip@univ-perp.fr](mailto:sip@univ-perp.fr)

### RÉSEAU DES ANCIENS ÉTUDIANTS

CONSTITUER TON RÉSEAU RÉSEAU PRO  
BÉNÉFICIER DE L'EXPERIENCE DES ANCIENS  
S'Y PARRAINER LA FIN DE TES ÉTUDES

[upvdalumni@univ-perp.fr](mailto:upvdalumni@univ-perp.fr)



### ENTREPRENEURIAT

ÊTRE RECHERCHÉ AU SEIN D'UN CLUB  
RECEVOIR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ  
OBTENIR UN SOUTIEN FINANCIER

[in-cube@univ-perp.fr](mailto:in-cube@univ-perp.fr)

**TOUTE L'ANNÉE**  
DES ATELIERS  
DES AFTERWORKS  
DES PERMANENCES



Date :

### Fiche d'évaluation du stage en entreprise

<p><b>NOM DE L'ÉTUDIANT :</b>          .....  <b>THEME :</b>          .....          .....  <b>TUTEUR(S) :</b>          ..... / .....</p>	<p><b>NOTE :</b>  <b>(Jury IUT d'harmonisation)</b></p>
---	---

**COMPOSITION DU JURY DE SOUTENANCE :**

Enseignants

Invités

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**ASPECT TECHNIQUE (Tuteur(s) en entreprise)**

Cette appréciation tient compte, de l'assiduité, du dynamisme, de la méthodologie et du travail personnel.

REMARQUES :	APPRECIATION/NOTE :
-------------	---------------------

**RAPPORT DE STAGE**

Délai d'envoi du rapport respecté       oui       non

Structure du rapport

Pas de structure logique	Structure peu cohérente	Structure correcte	Bonne structure	Structure parfaitement cohérente

Correction de la langue

Insuffisante	Suffisante	Correcte	Bonne	Très bonne

### Présentation

Des efforts à faire	Suffisante	Correcte	Claire et recherchée	Très claire et recherchée

### Fond

	1	2	3	4	5
Contextualisation					
Compte-rendu des activités et analyses					
Mise en relation avec les enseignements					
Pertinence des illustrations					

REMARQUES :	APPRECIATION/NOTE :

## **SOUTENANCE DE STAGE**

### Expression orale et gestion du temps

Des efforts à faire	Suffisante	Correcte	Claire et recherchée	Très claire, vocabulaire élaboré, dynamique

### Diaporama

Des efforts à faire	Suffisant	Correcte	Claire et interactive	Très claire et très interactive

### Contenu scientifique et technique

Insuffisant	Suffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Maîtrise parfaite

REMARQUES :	APPRECIATION/NOTE :

# Projets tutorés

Titre : « les énergies renouvelables »

- Les projets tutorés sont définis en début d'année, ils composent ainsi les groupes de TP. A partir de là vous devez travailler en autonomie sur votre projet afin de pouvoir exposer votre travail aux différentes soutenances tout au long de l'année.
- Les soutenances se composent en deux parties :
  - o Premières soutenances (avant les vacances de la Toussaint)
  - o Soutenances finales (avant le stage en entreprise)
- Une note sera attribuée pour le semestre S4 en fonction des 3 soutenances ainsi que de votre implication dans votre projet.

**Pour toutes les soutenances vous aurez à réaliser :**

## **A- La présentation orale :**

**Durée :** 5mn par étudiant, suivi de 10mn de questions

**Support :** présentation diapositive Powerpoint

**Jury :** les étudiants seront évalués individuellement par le jury composé des enseignants et enseignants-chercheurs du département GIM, d'éventuelles personnalités extérieures.

**Critères d'évaluation retenus :** démarche technique et scientifique et qualité de la prestation orale.

## **B- Un rapport par PROJET : minimum 10 pages** (sans la couverture, la bibliographie et les annexes)

- **Titre :** couverture ou 1<sup>er</sup> page (voir annexe)
- **Introduction (1 page) :** énoncer la problématique, formuler les enjeux majeurs de vos missions, annoncer le plan.
- **Présentation théorique de votre étude (8 pages) :** s'appuyer sur les documents fournis et sur les calculs développés pour expliquer le fonctionnement et dimensionner des différents modules du projet
- **Conclusion (1 page) :** fournir une réponse à la problématique de départ. Esquisser un bilan théorique en précisant les perspectives techniques à venir.
- **Bibliographie :** liste des documents (livres, articles scientifiques, sites Internet...) consultés pour la rédaction du rapport.
- **Annexes (10 pages au maximum)**

*N'hésitez pas à synthétiser vos résultats sous forme de tableau ou courbes dans le rapport et la présentation POWERPOINT.*

*Les « copier-coller » de documents Internet ne seront pas appréciés.*

*Vous devez montrer que vous avez effectué une vraie recherche et analyse technique pertinente et que vous maîtrisez les logiciels de présentation tant électriques, mécaniques que multimédia.*



1<sup>ère</sup> page

IUT Département « GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE »

Université de Perpignan Via Domitia

Chemin de la Passio Vella-BP79905

66962 PERPIGNAN Cedex



## Titre du rapport

RAPPORT A MI-PARCOURS DE PROJET TUTEURE DE 2<sup>ème</sup> ANNEE DE  
« GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE »

Photo en rapport  
avec le thème du stage

Présenté par : prénom nom,

Tuteur IUT :

Promotion :201X-201X

Date soutenance : 15 décembre 201X



## Programme du DUT GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE 2019-2020

Arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au D.U.T. ;  
Arrêtés ministériels du 10 août 2005 et du 7 mai 2013 relatifs à l'organisation des études conduisant au D.U.T. ;

### PROJETS TUTORÉS

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année se verront confier des travaux sous forme de projet tutoré, devant leur permettre d'acquérir méthodes de travail et autonomie. Chaque projet tutoré fait l'objet d'un rapport écrit et d'une prestation orale dont les modalités et la notation sont similaires à celles du stage (voir ci-dessous).

### STAGE EN ENTREPRISE

Le stage industriel de 2<sup>ème</sup> année, d'une durée totale de 10 semaines en une période dans la même entreprise ou collectivité, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances.

Il sera accordé la plus grande attention au déroulement de la formation professionnelle. Cette dernière donnera lieu à la rédaction d'un rapport écrit que l'étudiant stagiaire sera tenu de remettre et à une présentation orale par l'étudiant. Le rapport et la prestation orale doivent restituer, dans un cadre établi, entre autres les activités (problématiques, solutions apportées,...), les observations et les commentaires du stagiaire.

Au préalable, le rapport aura été soumis à l'entreprise qui s'assurera de la confidentialité éventuelle et de la fidélité des renseignements techniques fournis.

Le stage donne lieu à une note issue de trois rubriques d'évaluation qui prennent en compte :

- dans l'entreprise : l'assiduité, le sérieux et la motivation de l'étudiant, le niveau technique et scientifique du travail réalisé ;
- dans le rapport écrit : la présentation, le plan, l'orthographe, la qualité rédactionnelle et la rigueur du raisonnement scientifique (clarté, densité, logique...).
- lors de la prestation orale : le plan, la présentation, l'utilisation des moyens audio-visuels, la qualité des réponses aux questions du jury...

L'étude devra concerner un problème réel de l'entreprise et il est important qu'elle soit menée à son terme. Si ce dernier point ne peut être atteint, l'étudiant devra justifier particulièrement la méthodologie appliquée.

**CODAGE DES MODULES ET RÉPARTITION DES COEFFICIENTS (PPN 2016)**

SEMESTRE 1			SEMESTRE 2		
UE	Coefficient	Dénominations	UE	Coefficient	Dénominations
UE 11 Consolidation des bases d'enseignement général	2	Eléments fondamentaux de la communication <i>TEC 1</i>	UE 21 Approfondissement en enseignement général	2	Communication, information et argumentation <i>TEC 2</i>
	2	Langue Vivante <i>LV 1</i>		2	Langue Vivante <i>LV 2</i>
	1,5	Informatique- Communication <i>INFO 1</i>		1,5	Mathématiques <i>MATH 3</i>
	2	Mathématiques <i>MATH 1</i>		1,5	Mathématiques <i>MATH4</i>
	1,5	Mathématiques <i>MATH 2</i>		1	Projet Personnel et Professionnel <i>PPP 2</i>
	1	Projet Personnel et professionnel <i>PPP 1</i>			
<b>10</b>		<b>TOTAL UE11</b>	<b>8</b>		<b>TOTAL UE21</b>
UE 12 Consolidation des bases scientifiques	2	Électricité <i>ELEC 1</i>	UE 22 Approfondissement scientifique et technologique	2,5	Électronique Analogique <i>ENA 2</i>
	2	Électricité <i>ELEC 2</i>		2,5	Électrotechnique et Électronique de Puissance <i>ETENP 1</i>
	2	Électronique Analogique <i>ENA 1</i>		1,5	Mécanique – RDM – Mécanique des Fluides <i>MECA 2</i>
	2	Mécanique – RDM – Mécanique des Fluides <i>MECA 1</i>		1,5	Thermodynamique et Thermique <i>THERM 2</i>
	2	Technologie et Maintenance en Mécanique <i>TMMECA1</i>		1,5	Automatisme et Informatique Industrielle <i>AII 2</i>
				1,5	Technologie et Maintenance en Mécanique <i>TMMECA 2</i>
<b>10</b>		<b>TOTAL UE12</b>	<b>11</b>		<b>TOTAL UE22</b>
UE 13 Découverte des métiers du Génie Industriel	2	Technologie et Contrôle des Matériaux <i>TCM 1</i>	UE 23 Organisation, méthodes et outils de maintenance	1,5	Technologie et Contrôle des Matériaux <i>TCM 2</i>
	2	Organisation et Méthodes de Maintenance <i>OMM 1</i>		2	Organisation et Méthodes de Maintenance <i>OMM 2</i>
	1	Sécurité - Développement Durable <i>SE DD 1</i>		1,5	Etudes Industrielles des Installations <i>EII 2</i>
	1,5	Usinage, fabrication, contrôle <i>EII 1</i>		1,5	Thermodynamique et Thermique <i>THERM 1</i>
	1,5	Maintenance, Technologie et Sécurité <i>MTS 1</i>		1	Etudes Industrielles des Installations <i>EII 3</i>
	2	Automatisme et Informatique Industrielle <i>AII 1</i>		2	Maintenance, Technologie et Sécurité <i>MTS 2</i>
				1,5	Automatisme et Informatique Industrielle <i>AII 3</i>
				-	Projets tutorés <i>PT 1 (100h)</i>
<b>10</b>		<b>TOTAL UE13</b>	<b>11</b>		<b>TOTAL UE23</b>

SEMESTRE 3			SEMESTRE 4		
UE	Coefficient	Dénominations	UE	Coefficient	Dénominations
UE 31 Spécialisation en enseignement général	2	Communication professionnelle <i>TEC 3</i>	UE 41 Outils généraux appliqués à l'entreprise	1	Communication dans les organisations <i>TEC 4</i>
	2	Langue Vivante <i>LV 3</i>		2	Langue Vivante <i>LV 4</i>
	2	Informatique <i>INFO 2</i>		1	Approche Economique des Entreprises et Législation <i>LEG/AEE</i>
	2	Mathématiques <i>MATH 5</i>		1	Mathématiques <i>MATH 6</i>
	1	Projet Personnel et Professionnel <i>PPP 3</i>		1	Projet Personnel et Professionnel <i>PPP 4</i>
				1	Sécurité - Développement Durable <i>SE DD 2</i>
				1	Maintenance, Technologie et Sécurité <i>MTS 4</i>
				1	Techniques Avancées de Maintenance <i>TAM</i>
		1	Organisation et Méthodes de Maintenance <i>OMM 4</i>		
9		<b>TOTAL UE31</b>	10		<b>TOTAL UE41</b>
UE 32 Spécialisation scientifique et technologique	2,5	Électrotechnique et Électronique de Puissance <i>ETENP 2</i>	UE 42 Conduite de projet	8	Projet tutoré <i>PT 3</i>
	2,5	Électrotechnique et Électronique de Puissance <i>ETENP 3</i>			
	1,5	Automatique <i>AUTO 1</i>			
	1,5	Automatique <i>AUTO 2</i>			
	2,5	Mécanique – RDM – Mécanique des Fluides <i>MECA 3</i>			
	1,5	Thermodynamique et Thermique <i>THERM 3</i>			
12		<b>TOTAL UE32</b>	8		<b>TOTAL UE 42</b>
UE 33 Ingénierie de la maintenance	1,5	Assurance Disponibilité des Equipements <i>ADE</i>	UE 43 Professionnalisation en Génie Industriel et Maintenance	12	Stage (10 semaines minimum) <i>Stage</i>
	2	Organisation et Méthodes de Maintenance <i>OMM 3</i>			
	1,5	Mécanique – RDM – Mécanique des Fluides <i>MECA 4</i>			
	1,5	Technologie et Maintenance des circuits fluidiques <i>TMCF</i>			
	1,5	Maintenance, Technologie et Sécurité <i>MTS 3</i>			
	1	Analyse vibratoire et acoustique <i>ANAVIB</i>			
	-	Projets tutorés <i>PT 2 (120h)</i>			
9		<b>TOTAL UE33</b>	12		<b>TOTAL UE43</b>



Programme de la licence professionnelle  
**GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS**  
2019-2020

## Identité de la formation

**Etablissement :** Université de Perpignan Via Domitia

**Responsable de la formation :**

Nom, prénom : **VERNAY François**

Corps et grade : **Professeur des Universités**

Section de CNU ou codification type second degré : **Section CNU 63**

Téléphone : **04 68 66 24 42**

Adresse électronique : **francois.vernay@univ-perp.fr**

Site Web de la formation : **<http://gim.iut.univ-perp.fr/>**

**Sites (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :**

**Etablissement(s) :** I.U.T. de Perpignan

**Commune :** Perpignan

**Composante(s) assurant :**

**La responsabilité pédagogique de la formation :** Département Génie Industriel et Maintenance  
IUT Perpignan

**La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :** I.U.T. de Perpignan

**Composante(s) associée(s) :** U.F.R. des Sciences Exactes et Expérimentales

## Projet pédagogique

### Contenu et modalités d'enseignement

Volume horaire global par étudiant de la formation (hors projet tutoré et hors stage) :	450 heures
Volume horaire du projet tutoré (dont travail personnel de l'étudiant) :	150 heures
Durée du stage (en semaines) :	14 semaines

UE	Crédits européens	Coefficients	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures/ étudiant) Cours/TD/TP	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE1 Formation scientifique	11	5	<b>Ec11 : Physique industrielle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Org. De la maint.</li> <li>TMAO</li> <li>TER Maintenance</li> </ul>	<b>62</b> <b>20/20/20</b>	Cours, TD Travaux en groupe de niveaux (TER)
		3	<b>Ec12 : Mathématiques appliquées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stat. Proba</li> <li>Trait. Signal</li> <li>Optimisation</li> </ul>	<b>30</b> <b>14/16/0</b>	Cours, TD, TP
		3	<b>Ec13 : Informatique et réseaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux indus.</li> </ul>	<b>26</b> <b>0/4/22</b>	TD, TP Utilisation de salle info en libre service
UE2 Management droit, communication	11	4	<b>Ec21 : Connaissance des entreprises et des institutions européennes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion &amp; manag.</li> <li>Droit &amp; législation travail</li> <li>Prop. indust.</li> </ul>	<b>38</b> <b>16/22/0</b>	Cours, TD Réalisation de documents contractuels
		5	<b>Ec22 : Communication et langage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication, GRH, tech. groupe</li> <li>Anglais</li> </ul>	<b>56</b> <b>0/24/32</b>	Cours, TD, TP Technique de groupe, NTIC, labo de langues
		2	<b>Ec23 : Concepts et outils de la qualité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité,</li> <li>Contrôle &amp; certification</li> <li>ISO9000</li> </ul>	<b>24</b> <b>12/0/12</b>	Cours, TD, TP
UE3 Maintenance avancée	8	2	<b>Ec31 : Méthodologie de maintenance appliquée aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>GMAO</li> <li>Maint. Participative TPM</li> <li>Gestion de projet de maint.</li> <li>Supervision de process</li> </ul>	<b>28</b> <b>6/8/14</b>	Cours, TD, Conférences Visites d'usine, salon de la Maintenance
		4	<b>Ec32 : Techniques avancées de la maintenance prévisionnelle appliquée aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien logistique intégré</li> <li>Ingénierie acoustique</li> <li>Thermographie infrarouge</li> </ul>	<b>48</b> <b>14/14/20</b>	TD, TP, Conférences
		2	<b>Ec33 : Sûreté de fonctionnement appliquée aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fiabilité, maintenabilité, sûreté</li> <li>Les 3A : AF,AV,AMDEC-La MBF</li> <li>Fatigue-endomagement</li> <li>Ruine, corrosion, vieillissement</li> </ul>	<b>28</b> <b>12/16/0</b>	Cours, TD, TP
UE4 Ingénierie des installations	11	3	<b>Ec31 : Concepts de l'ingénierie appliqués aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite projet</li> <li>Planification</li> <li>Concept. ss traitance ouvrage</li> <li>Choix, intég. comp. Indus.</li> </ul>	<b>24</b> <b>12/12/0</b>	Cours, TD, Conférences, Visites d'usine et de process, salon de l'Ingénierie
		3	<b>Ec32 : Outils de l'ingénierie appliqués aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>E.R.P</li> <li>Winproject</li> <li>Visio</li> <li>Labview</li> </ul>	<b>34</b> <b>0/6/28</b>	TD, TP, Conférences Manipulation de progiciels spécialisés
		5	<b>Ec33 : Ingénierie appliquée aux énergies renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eolien</li> <li>Photovoltaïque</li> <li>Solaire thermique</li> <li>Hydraulique ...</li> </ul>	<b>52</b> <b>16/20/16</b>	Cours, TD, TP, Conférences, Table ronde, Réalisation de cas concrets avec partenaires industriels
UE5 Projet tutoré	7	7	Projet tutoré (énergies renouvelables)	<b>150</b>	Réalisation de cas concrets avec partenaires industriels
UE6 Stage industriel	12	12	Stage industriel	14 sem	

### Projet tuteuré :

Les projets tutorés débutent dans le premier mois de la rentrée et utilisent les moyens de l'université et des entreprises partenaires. Les bénéfices attendus sont essentiellement l'acquisition par l'étudiant de méthodes de travail visant à développer rigueur, initiative, autonomie.

Les sujets proposés sont traités par **groupes de 6 à 10 d'étudiants**, organisés sur le principe d'une **société d'ingénierie** (désignation d'un maître d'ouvrage, maître d'œuvre, chef de projet, équipes de travail...).

Les projets sont tuteurés par un industriel et des enseignants du département au travers de réunions hebdomadaires.

La liste ci-dessous énumère pour l'année 2012/2014 le thème des projets tuteurés :

- « Le refroidisseur de liquide à condensation par eau CARRIER 30GX », DALKIA.
- « Développement de la GMAO au service des eaux de la commune de PIA », Mairie de PIA.
- « Avant projet d'un parc photovoltaïque », TP FERRO.
- « Gazéification des déchets par torche plasma », CYDEL.
- « Intégration d'une presse à bande dans un véhicule » VEOLIA

« Récupération de l'eau d'infiltration du tunnel du TGV » TPFERRO  
« Récupération des boues de lagunage – LaFranqui » VEOLIA

Chaque projet fait l'objet d'un mémoire commun (" master ") et de sa soutenance, un rapport et une soutenance orale par équipe viennent les compléter. Le jury est composé au minimum de deux personnes ayant vocation à enseigner à l'université et d'une personne issue du milieu professionnel.

Les enseignements spécifiques aux nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC) délivrés par la formation aboutissent à des soutenances interactives et à la diffusion sur internet des travaux de projets tutorés ([http://gim.iut.univ-perp.fr/projets\\_stages.html](http://gim.iut.univ-perp.fr/projets_stages.html) ).

### **Stages industriels :**

L'implication de nombreux professionnels dans la formation (**environ 42%**), nous a permis de tisser des liens privilégiés avec leurs sociétés respectives. Cela a ainsi favorisé le développement et la pérennisation, au travers de projets tuteurés et de stages industriels, d'études techniques de faisabilité ([http://gim.iut.univ-perp.fr/projets\\_stages.html](http://gim.iut.univ-perp.fr/projets_stages.html) )

D'autre part, la présence d'intervenants de l'industrie dans la formation assure une interface de qualité avec les entreprises locales et régionales.

Le stage industriel, d'une durée de 14 semaines, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances dans le milieu de l'entreprise.

Il est tutoré par un enseignant de la formation et un professionnel de l'entreprise qui devra apprécier au travers d'une fiche de liaison, les méthodes de travail, l'autonomie, la capacité de l'étudiant à mener à bien un projet.



Programme de la licence professionnelle  
**MAINTENANCE APPLIQUEE AU TRAITEMENT DES POLLUTIONS**  
2019-2020

## Identité de la formation

**Etablissement :** Université de Perpignan Via Domitia

**Type de demande :** Renouvellement en l'état

**Dénomination nationale :** Protection de l'environnement

**Spécialité :** Maintenance Appliquée au Traitement des Pollutions

**Responsable de la formation :**

Nom, prénom : **GRISENTI Martine**

Corps et grade : **Maître de conférences**

Section de CNU ou codification type second degré : **60**

Autres formations dont il assure la responsabilité : néant

Téléphone : **04 68 66 24 35**

Adresse électronique : **grisenti@univ-perp.fr**

Site Web de la formation : **http://gim.iut.univ-perp.fr**

**Sites (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :**

Etablissement(s) : **I.U.T. Perpignan**

Commune : **Perpignan**

**Composante(s) assurant :**

**La responsabilité pédagogique de la formation :** Département Génie Industriel et Maintenance. IUT Perpignan.

**La responsabilité administrative (inscription des étudiants) :** I.U.T. Perpignan.

**Composante(s) associée(s) :** U.F.R. des Sciences Exactes et Expérimentales.

## Projet pédagogique

### Contenu et modalités d'enseignement

Volume horaire global par étudiant de la formation (hors projet tutoré et hors stage) :	<b>450 heures</b>
Volume horaire du projet tutoré (dont travail personnel de l'étudiant) :	<b>150 heures</b>
Durée du stage (en semaines) :	<b>14 semaines</b>

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
UE1	10	10	Mise à niveau scientifique	ec11 : Physique industrielle	116	10/8/12
			Mise à niveau scientifique	ec12 : Chimie - écologie - éco-toxicologie		12/16/12
			Maîtrise des outils mathématiques appliqués à la maintenance	ec13 : Mathématiques appliquées		10/10/0
			Maîtriser l'outil informatique en réseaux	ec14 : Informatique - réseaux de mesure et d'alerte		6/8/12
UE2	8	8	Notion d'aménagement du territoire	ec21 : Etudes économiques d'aménagement	102	8/10/0
			Maîtriser la réglementation dans le domaine	ec22 : Législation de l'environnement		10/18/0
			Environnemental Mettre en place une démarche qualité	ec23 : Qualité - environnement - sécurité		6/10/12
			Utiliser l'expression écrite et orale en français et en anglais	ec24 : Communication et langage		0/10/18
UE3	12	12	Connaissance des phénomènes, législation, détection, traitement des polluants dans l'eau	ec31 : Les eaux	130	4/10/8
			Connaissance des phénomènes, législation, détection, traitement des polluants dans l'air	ec32 : L'air		4/8/8
			Connaissance des phénomènes, législation, détection, traitement des polluants dans les sols	ec33 : Les sols		4/10/8
			Connaissance des phénomènes, législation, détection, traitement en acoustique	ec34 : Le bruit		4/10/8
			Connaissance des phénomènes, législation, détection, traitement des déchets	ec35 : Les déchets		4/10/8
			Connaissance des phénomènes, législation, gestion de l'énergie	ec36 : L'énergie		4/10/8
UE4	11	11	Rendre disponible et opérationnelle des installations de traitement des pollutions	ec41 : Sûreté environnementale	114	10/8/12
			Déceler et prévoir les éventuelles défaillances	ec42 : Exploitation et maintenance des systèmes		10/8/12
			Technologies de la maintenance avancée	ec43 : Tech. Appli. à la maintenance préventive et à la métrologie des polluants		10/8/24
Stage ou activité en entreprise	12	12		Travail personnel de l'étudiant sous la responsabilité d'un tuteur universitaire	14 sem.	
Projet tutoré	7	7		Travail personnel de l'étudiant sous la responsabilité de 2 tuteurs (entreprise et universitaire)	150h	
	60	60				

– Cohérence des contenus :

Les enseignements ont pour objectif d'apporter à l'étudiant, méthodologie et connaissance :

- 1/ des phénomènes et interaction avec les milieux et écosystèmes.
- 2/ de la législation en la matière, seuils tolérés, traçabilité.
- 3/ des moyens de détection, d'analyse et de mesure des pollutions.
- 4/ des méthodes de traitement des pollutions.
- 5/ des exploitations et méthodes de maintenance.

– Les projets tuteurés :

Les projets tutorés débutent dans le premier mois de la rentrée et utilisent les moyens pédagogiques de l'Université et des entreprises partenaires. Les bénéfices attendus sont essentiellement l'acquisition par l'étudiant, de méthodes de travail visant à développer rigueur, initiative et autonomie. Chaque projet fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale par binôme. Le jury est composé au minimum de deux personnes ayant vocation à enseigner à l'université. Les enseignements spécifiques aux nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC) délivrés par la formation aboutissent à des soutenances .

- Suivi et optimisation des rejets de l'UTVE de Calce (Incinérateur départemental)
- Etablissement de la stratégie de mesure de polluants issus du process de fabrication de papiers spéciaux (Arjo Wiggins 66)
- Mise en place du compostage comme moyen de détournement des déchets organiques (SIPOM Revel 31)
- Optimisation du réseau d'eau potable de la commune de Pia (66)
- Implantation de filtres plantés de roseaux (station d'épuration de Bouleternère 66)
- Réalisation du diagnostic de la collecte du verre en apport volontaire (SYDETOM 66)
- Création d'un outil de suivi dans la démarche d'évaluation des risques professionnels (ENERCAL)

– Le stage industriel :

Le stage industriel, d'une durée de 14 semaines, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances dans le milieu de l'entreprise. Il est encadré par un enseignant de la formation et un professionnel de l'entreprise qui devra apprécier au travers d'une fiche de liaison, les méthodes de travail, l'autonomie, la capacité de l'étudiant à mener à bien un projet.



## SCOLARITE

### PROPOSITION de CALENDRIER des VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES POUR L'ANNEE 2019/2020

- TOUSSAINT :** du samedi 26 octobre après les cours au lundi 4 novembre 2019 au matin  
*NB : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre pour les scolaires*
- NOËL :** du samedi 21 décembre 2019 après les cours au lundi 6 janvier 2020 au matin
- HIVER :** du samedi 15 février 2020 après les cours au lundi 24 février 2020 au matin  
*NB : du samedi 8 février au lundi 24 février pour les scolaires*
- PRINTEMPS :** du samedi 4 avril 2020 après les cours au lundi 20 avril 2020 au matin

#### Jours fériés :

Toussaint :	vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Armistice	lundi 11 novembre 2019
Lundi de Pâques :	lundi 13 avril 2020
Fête du Travail :	vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2020
Victoire 1945 :	vendredi 8 mai 2020
Ascension :	jeudi 21 mai 2020
Lundi de Pentecôte :	lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020
Fête Nationale :	mardi 14 juillet 2020

## **4. Règlement des études - Organisation des études conduisant au DUT GIM - LP (en annexe)**

## **5. Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes DUT GIM - LP (en annexe)**

## **6. Informations utiles**

### ***Scolarité de l'IUT***

Pour toutes vos questions relatives à votre dossier de candidature ou d'inscription à l'IUT, contacter ou se rendre à la scolarité de l'IUT (Bât. Administratif, R. de Chaussée). Tél. : 04-68-66-24-01 ou 24.04.

### ***Desserte de l'IUT en transports collectifs***

L'IUT est desservi par la ligne 8.

### ***Le service Social du CLOUS***

Le Service Social du CLOUS se compose de 2 assistantes sociales et d'un secrétariat. Les assistantes sociales sont là pour vous aider :

- Elles vous accueillent et vous écoutent en cas de difficulté, quelle qu'en soit la nature (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière...),
- Elles vous aident à vous adapter et à surmonter vos difficultés tout au long de vos études,
- Elles vous informent sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, bourses, logement, législation sociale, travail...)
- Elles vous orientent vers tous les services spécialisés,
- Elles recherchent avec vous des solutions aux difficultés d'ordre personnel, social, familial...
- Elles vous aident à instruire les différentes demandes administratives (sécurité sociale, Caisse Allocations Familiales, bourses) et les demandes d'aide financière ponctuelle, notamment les demandes d'allocations uniques d'aide d'urgence AUAU et FSDIE.

### ***Comment rencontrer une assistante sociale ?***

Prendre rendez-vous : [clous.perpignan@crous-montpellier.fr](mailto:clous.perpignan@crous-montpellier.fr)

Mme CASTEL: Tél 04.68.50.84.61

Mme COURBON : 04.68.50.10.05

### ***Le Service des bourses***

Le service du DOSSIER SOCIAL ETUDIANT joue un rôle d'accueil, d'information auprès des étudiants, et de gestion des dossiers de bourses et logements étudiants. Ce service est ouvert aux étudiants tous les jours, sauf mardi et vendredi après-midi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. tél : 04 68 50 99 24

### ***La restauration***

Le restaurant universitaire sert des repas complets (entrée, plat, dessert) le midi et les cafétérias vous permettent de varier les plaisirs (sandwichs, salades, plats chauds, viennoiseries...) toute la journée sur le campus de l'université.

Resto U : de 11h30 à 13h45

Cafét'BU : de 7h30 à 17h30

Aquarium : de 7h00 à 18h00

Toutes les informations sont sur le site de l'Université

### **Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)**

Le FSDIE, c'est le **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes**. Lors de votre inscription à l'université, vous avez versé une contribution destinée à alimenter le FSDIE.

Si vous souhaitez réaliser des projets culturels, ludiques, sportifs, des actions de solidarité, d'insertion professionnelle, ou toute autre initiative collective, le FSDIE peut vous apporter une aide financière.

Renseignements :

Tél. : 04 68 66 20 44 - [vie-etudiante@univ-perp.fr](mailto:vie-etudiante@univ-perp.fr)

### **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives**

Secrétariat : [sec-suaps@univ-perp.fr](mailto:sec-suaps@univ-perp.fr)

Maison des sports Bureau B.01 52 av Paul Alduy - 66860 Perpignan Cedex

tél.04.68.66.20.14. - Fax.04.68.66.17.40.

### **Service de santé universitaire**

Le service de santé universitaire est ouvert à tous les étudiants. Il se situe **au rez-de-chaussée du bâtiment H**.

Il assure :

- les soins,
- les urgences sur le campus,

**L'Accueil des étudiants est assuré du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 (sauf vendredi 15h).**

Le service vous propose

- des visites médicales
- le renouvellement des prescriptions de contraceptifs oraux (apporter la dernière, ordonnance datant de moins de 1 an)
- les conseils d'un médecin Nutritionniste
- des permanences: Planning Familial, CIDAG (dépistage du V.I.H, hépatite C),
- un Point d'Aide Psychologique Universitaire.

Tél. : 04-68-66-21-16

Tél. : 06-07-14-77-02 (urgence uniquement)

### **La Maison de l'étudiant**

La Maison de l'étudiant réunit de nombreuses associations qui vous proposent des animations culturelles. Tél. : 04-68-66-20-33 / Tél. : 04-68-66-20-44

### **La Bibliothèque universitaire**

La bibliothèque universitaire propose un large choix d'ouvrage de références ainsi que des périodiques. La consultation de ces documents est indispensable pour l'approfondissement de vos connaissances et l'alimentation de vos dossiers, exposés, etc.

Toutes les informations sont sur le site de l'Université

## **La DOSIP (Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle)**

La **DOSIP** a pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle de nombreux publics : lycéens, étudiants, adultes en reprise d'études. C'est aussi l'organisme d'information le plus complet et le plus précis sur l'offre de formation de l'Université de Perpignan *Via Domitia*. Une équipe de professionnels, de conseillers ainsi qu'une Conseillère d'Orientation Psychologue (COP), vous accompagnent dans vos démarches d'Orientation et d'Insertion Professionnelle.

La DOSIP est organisée en trois bureaux :

### 1. Le Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation (BAIO)

Le **BAIO** avec son équipe de chargées d'orientation accompagne l'étudiant dans la construction de son projet d'étude.

#### **Ses missions :**

- Orientation / Réorientation
- Liaison "Enseignement Secondaire / Enseignement Supérieur"
- **Projet Professionnel et Personnel**

### 2. Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

Le **BAIP** avec son équipe de chargées d'insertion accompagne l'étudiant tout au long de ses études dans la construction de son projet professionnel jusqu'à son premier emploi.

#### **Ses missions :**

- Aide et conseils dans les démarches d'insertion professionnelle
- Collecte et diffusion d'offres de stages, jobs et emplois
- Développement de partenaires actifs avec les entreprises avec les entreprises et organisations de rencontres professionnelles

### 3. Le Bureau d'Accueil des Etudiants en situation de Handicap (BAEH)

Le **BAEH** est un point "relais" pour les étudiants en situation de handicap. La chargée d'accueil reçoit et accompagne chaque étudiant de manière individualisée, tout au long de son parcours et jusqu'à son emploi.

Elle organise son accès aux enseignements et peut l'orienter vers d'autres partenaires pour un accompagnement complémentaire.

La DOSIP dispose d'un centre de documentation très complet où les étudiants pourront consulter :

- les formations supérieures en France et à l'International
- les offres de stages et d'emplois
- Les guides métiers, mes annuaires professionnels, la presse spécialisée
- Les concours.

## **Coordonnées des services communs à l'étudiant de l'UPVD**

<b>DOSIP</b>	Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle	04 68 66 20 46
<b>CLC</b>	Centre de Langues et de Certifications	04 68 66 17 97
<b>SFC</b>	Service de Formation Continue	04 30 19 81 41
<b>SUAPS</b>	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives	04 68 66 20 14
<b>SURI</b>	Service Universitaire des Relations Internationales	04 68 66 22 18
<b>SUMPPS</b>	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé	04 68 66 21 16 / 18 31
<b>DEVE</b>	Direction des Etudes et de la Vie Etudiante	04 68 66 22 88

Toutes les informations sont sur le site de l'Université



**ORGANISATION DES ÉTUDES  
CONDUISANT AU D.U.T. G.I.M.  
Année universitaire 2019/2020**

L'organisation du D.U.T. G.I.M. est régie par :

- l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au D.U.T. ;
- les arrêtés ministériels du 10 août 2005 et du 7 mai 2013 relatifs à l'organisation des études

### CALENDRIER UNIVERSITAIRE

#### Rentrée

**1<sup>ière</sup> année** : La première année répartie du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 12 juin 2020 est organisée en 2 semestres (S1-S2) de 17 semaines, articulés autour du 24 janvier 2020.

**2<sup>ème</sup> année et A.P.P.C.** : La seconde année répartie du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 03 avril 2020 est organisée en 2 semestres (S3-S4) l'un de 17 et l'autre de 9 semaines, articulés autour du 24 janvier 2020. Ces 2 semestres sont suivis d'un stage de 10 semaines en entreprise.

#### Congés universitaires

**Toussaint** : du Samedi 26 octobre 2019 après les cours au lundi 04 novembre 2019 au matin.  
**Noël** : du Samedi 21 décembre 2019 après les cours au lundi 06 janvier 2020 au matin.  
**Hiver** : du Samedi 15 février 2020 après les cours au lundi 24 février 2020 au matin.  
**Printemps** : du samedi 04 avril 2020 après les cours au lundi 20 avril 2020 au matin  
(sauf pour la 2<sup>ème</sup> année).

#### Stage en entreprise

En fin de 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant effectuera un stage en entreprise (obligatoire) d'une durée de 10 semaines :

- du lundi 6 avril 2020 au vendredi 12 juin 2020 ;
- soutenance : entre le 15 et le 19 juin 2020.

### RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

Le calendrier des enseignements est précisé sur le planning annuel. Il tient compte d'une charge hebdomadaire d'environ 30 heures (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, contrôle des connaissances, conférences, visites,...).

Les emplois du temps de la semaine et des semaines suivantes seront précisés sur les plannings hebdomadaires affichés. Dans la mesure du possible, il est prévu une après-midi pour des activités extra universitaires.

## DURÉE DES ENSEIGNEMENTS

Les horaires d'enseignement pour les Cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques sont variables :

- le matin : 8h-12h
- l'après-midi : 13h30 - 17h30 ou 13h - 17h

En cas de non présence d'un enseignant, les étudiants sont tenus d'en informer le secrétariat.

Les cours et T.D. sont dispensés par modules de 2 heures avec une pause entre deux modules consécutifs. Les T.P. sont dispensés par modules de 4 heures avec pause.

## EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'accès à certains travaux pratiques implique le port **obligatoire** de chaussures de sécurité et d'une blouse. Tout étudiant qui n'en serait pas équipé se verrait interdit l'accès au TP et serait considéré absent à la séance.

## INTERDICTION DES JEUX DANGEREUX

Cette mesure particulière au règlement intérieur de l'UPVD vise à interdire à l'intérieur et à l'extérieur des locaux toute forme de jeux dangereux (*jeux de ballons, balles, foot, rugby...*) susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes, de causer des dommages aux biens et aux personnes et de perturber le déroulement des activités pédagogiques et administratives.

## POURSUITE DES ÉTUDES

Les étudiants désireux de poursuivre des études devront soumettre leurs dossiers directement au responsable de la poursuite des études, Madame Martine GRISENTI.

Le département se chargera de transmettre directement les dossiers de candidature, dûment remplis et affranchis, aux établissements concernés.

Les appréciations sur les poursuites d'études seront délivrées après consultation des enseignants et tiendront compte des résultats de l'étudiant, de ses aptitudes, de son assiduité et du niveau de l'établissement souhaité.

## PROJETS TUTORÉS

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année se verront confier des travaux sous forme de projet tutoré, devant leur permettre d'acquérir méthodes de travail et autonomie. Chaque projet tutoré fait l'objet d'un rapport écrit et d'une prestation orale dont les modalités et la notation sont similaires à celles du stage (voir ci-dessous).

## STAGE EN ENTREPRISE

Le stage industriel de 2<sup>ème</sup> année, d'une durée totale de 10 semaines en une période dans la même entreprise ou collectivité, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances.

Il sera accordé la plus grande attention au déroulement de la formation professionnelle. Cette dernière donnera lieu à la rédaction d'un rapport écrit que l'étudiant stagiaire sera tenu de remettre et à une présentation orale par l'étudiant. Le rapport et la prestation orale doivent restituer, dans un cadre établi, entre autres les activités (problématiques, solutions apportées,...), les observations et les commentaires du stagiaire.

Au préalable, le rapport aura été soumis à l'entreprise qui s'assurera de la confidentialité éventuelle et de la fidélité des renseignements techniques fournis.

Le stage donne lieu à une note issue de trois rubriques d'évaluation qui prennent en compte :

- dans l'entreprise : l'assiduité, le sérieux et la motivation de l'étudiant, le niveau technique et scientifique du travail réalisé ;
- dans le rapport écrit : la présentation, le plan, l'orthographe, la qualité rédactionnelle et la rigueur du raisonnement scientifique (clarté, densité, logique...).
- lors de la prestation orale : le plan, la présentation, l'utilisation des moyens audio-visuels, la qualité des réponses aux questions du jury...

L'étude devra concerner un problème réel de l'entreprise et il est important qu'elle soit menée à son terme. Si ce dernier point ne peut être atteint, l'étudiant devra justifier particulièrement la méthodologie appliquée.

## **VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION ET ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS**

Conformément à la législation en vigueur, l'assiduité à toutes les formes d'enseignement (cours, TD, TP, visites, stages, projets...) est obligatoire.

### **1. Définition de l'absence**

Une absence à au moins une activité pédagogique dans la demi-journée est égale à une demi-journée d'absence.

Toute absence est considérée a priori comme étant non justifiée.

### **2. Déclaration des absences**

En cas d'absence prévue ou imprévue et quel qu'en soit le motif, l'utilisateur absent doit en informer le secrétariat du département dans le respect des dispositions suivantes :

- Absence inférieure ou égale à deux jours : déclaration écrite le jour de la reprise,
- Absence supérieure à deux jours : information initiale par téléphone, télécopie ou courrier électronique dans les deux premiers jours d'absence puis déclaration écrite le jour de la reprise. Au-delà de ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

Lorsqu'elles existent, les pièces justificatives de l'absence (convocation, certificat médical, etc.) doivent être fournies avec **la fiche de déclaration d'absence** au secrétariat le jour de la reprise.

Dans le cas général, sont reconnus comme valablement justifiés les motifs d'absence suivants :

- hospitalisation ou maladie, avec l'original du certificat médical ou de l'arrêt de travail, dûment signé et tamponné par le médecin,
- convocation à un examen, à un concours ou à une compétition de sport inter-universitaire, avec convocation écrite,
- décès d'un ascendant, d'un frère ou d'une sœur, avec certificat de décès.

Les autres cas sont laissés à l'appréciation du directeur des études et/ou du chef de département.

### **3. Mesures en cas de manque d'assiduité**

La mesure de l'absentéisme est appréciée par semestre. En cas d'absences répétées et non reconnues comme justifiées, l'utilisateur concerné fera l'objet d'un avertissement écrit dès 4 **demi-journées**.

Ce courrier portant la mention « avertissement pour absentéisme » comportera :

- le nombre d'absences injustifiées recensées,
- le signalement que le jury portera la mention « **avertissement pour absentéisme** » sur le relevé de notes,
- les sanctions encourues en cas de récidive : **une pénalité de 0,5 point sur 20 par absence sera appliquée à la moyenne du module concerné en fin de semestre**
- une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des usagers.

Une copie sera conservée dans le dossier de l'usager et une autre transmise au service de la scolarité.

Si, après l'avertissement écrit, un usager abandonne le cursus sans remettre sa démission ou ne fréquente les enseignements que de manière épisodique, il fera l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes (CROUS, Préfecture, ...).

#### 4. Retards

En cas de retard, l'étudiant doit se présenter directement à l'entrée de la salle de cours et justifier de son retard auprès de l'enseignant. Ce dernier pourra alors soit autoriser l'étudiant à intégrer la salle de cours, soit ne pas l'autoriser.

Si l'enseignant n'accepte pas l'étudiant retardataire, ce retard sera comptabilisé comme une absence.

#### 5. Exclusion de cours

Tout comportement inapproprié pourra donner lieu à une exclusion de cours. **Chaque exclusion sera sanctionnée de 0,5 point sur 20 dans le module concerné.**

La mention « **Avertissement pour comportement** » pourra être portée sur le relevé de notes par décision de la sous-commission pédagogique.

#### ENSEIGNANTS RESPONSABLES

Chef de département :	François VERNAY
Directrice des études de 1 <sup>ière</sup> et de 2 <sup>ième</sup> année, responsable de la poursuite d'études :	Martine GRISENTI et Cécile DOLLE
Responsable LP GIMI :	François VERNAY
Responsable LP MATP :	Martine GRISENTI
Stage et insertion professionnelle :	Juan CAMACHO
Planning et emploi du temps :	François VERNAY
Responsables projets tuteuré :	Fabrice FRUGIER

Validé par le CEVU le



Année universitaire 2019/2020

**LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**Maintenance des Systèmes Pluritechniques**  
**Parcours : Génie Industriel et Maintenance des Installations**

1 - ORGANISATION DES ETUDES (articles 1 à 6)

**PREAMBULE**

La licence professionnelle est un diplôme national de licence, homologué au niveau II et conférant à son titulaire le grade de licence.

Elle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel, dans un objectif d'insertion professionnelle.

(articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel relatif à la licence professionnelle).

**Article 1 :** Le présent règlement a pour objet de compléter et de préciser le cadre légal conduisant au diplôme précité ; puis d'informer les étudiants inscrits à ce diplôme.

**Article 2 : CALENDRIER D'ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements de la licence professionnelle se déroulent sur 21 semaines du :  
Lundi 9 septembre 2019 au Vendredi 29 février 2020

**Article 3 : CALENDRIER DES STAGES**

Le stage se déroule sur **14 semaines**, à partir du : Lundi 2 mars 2020 jusqu'au 6 juin 2020.  
. Les soutenances de stage auront lieu durant la semaine du 8 au 13 juin 2020.

**Article 4 : CONGES UNIVERSITAIRES**

**Toussaint** : du Samedi 26 octobre 2019 après les cours au lundi 04 novembre 2019 au matin.  
**Noël** : du Vendredi 20 décembre 2018 après les cours au lundi 06 janvier 2020 au matin.  
**Hiver** : du Samedi 15 février 2020 après les cours au lundi 24 février 2020 au matin.

**Article 5 : REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS**

Le calendrier des enseignements est précisé sur le planning annuel. Il tient compte d'une charge hebdomadaire moyenne d'environ 32 heures (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles des connaissances, conférences, visites, projets tuteurés,...).

Les emplois du temps de la semaine et des semaines suivantes seront précisés sur les plannings hebdomadaires affichés.

Les enseignements sont répartis en deux semestres dont l'articulation est au 24 janvier 2020.

**Article 6 : DUREE DES COURS**

Les horaires d'enseignement pour les Cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques sont variables :

- le matin : 8h-12h
- l'après-midi : 13h30-17h30 ou 13h – 17h

Les cours et travaux dirigés sont dispensés par séances de 2 heures avec une pause entre deux séances consécutives. Les travaux pratiques sont dispensés par séances de 4 heures avec pause.

Année universitaire 2019/2020

**LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**Protection de l'environnement**  
**Parcours : Maintenance Appliqué au Traitement de la Pollution**

1 - ORGANISATION DES ETUDES (articles 1 à 6)

**PREAMBULE**

La licence professionnelle est un diplôme national de licence, homologué au niveau II et conférant à son titulaire le grade de licence.

Elle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel, dans un objectif d'insertion professionnelle.  
(articles 1 et 2 de l'arrêté ministériel relatif à la licence professionnelle).

**Article 1 :** Le présent règlement a pour objet de compléter et de préciser le cadre légal conduisant au diplôme précité ; puis d'informer les étudiants inscrits à ce diplôme.

**Article 2 : CALENDRIER D'ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements de la licence professionnelle se déroulent sur 21 semaines du :  
Lundi 9 septembre 2019 au Vendredi 29 février 2020

**Article 3 : CALENDRIER DES STAGES**

Le stage se déroule sur **14 semaines**, à partir du : Lundi 2 mars 2020 jusqu'au 6 juin 2020.  
. Les soutenances de stage auront lieu durant la semaine du 8 au 13 juin 2020.

**Article 4 : CONGES UNIVERSITAIRES**

**Toussaint** : du Samedi 26 octobre 2019 après les cours au lundi 04 novembre 2019 au matin.

**Noël** : du Vendredi 20 décembre 2018 après les cours au lundi 06 janvier 2020 au matin.

**Hiver** : du Samedi 15 février 2020 après les cours au lundi 24 février 2020 au matin.

**Article 5 : REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS**

Le calendrier des enseignements est précisé sur le planning annuel. Il tient compte d'une charge hebdomadaire moyenne d'environ 32 heures (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles des connaissances, conférences, visites, projets tuteurés,...).

Les emplois du temps de la semaine et des semaines suivantes seront précisés sur les plannings hebdomadaires affichés.

Les enseignements sont répartis en deux semestres dont l'articulation est au 24 janvier 2020.

**Article 6 : DUREE DES COURS**

Les horaires d'enseignement pour les Cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques sont variables :

- le matin : 8h-12h
- l'après-midi : 13h30-17h30 ou 13h – 17h

Les cours et travaux dirigés sont dispensés par séances de 2 heures avec une pause entre deux séances consécutives. Les travaux pratiques sont dispensés par séances de 4 heures avec pause.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES  
CONNAISSANCES ET DES APTITUDES  
du D.U.T. G.I.M.  
Année universitaire 2019/2020**

Arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au D.U.T. ;  
Arrêtés ministériels du 10 août 2005 et du 7 mai 2013 relatifs à l'organisation des études conduisant au D.U.T. ;

### **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier (Art. 18).

Les contrôles des connaissances sont planifiés jusqu'à la fin de l'année en fonction de l'avancement des enseignements (document affiché). Ils auront lieu de préférence en semaine et éventuellement le samedi matin.

En cas de force majeure dûment justifiée ayant empêché l'étudiant de satisfaire à l'un de ces contrôles, un contrôle de rattrapage sera organisé (voir modalités ci-dessous).

Toute absence injustifiée à un contrôle, à un T.P., à une soutenance ou au stage entraîne automatiquement une note égale à zéro.

Tous les comptes rendus de travaux pratiques devront être remis au secrétariat au plus tard avant la fin des enseignements de chacun des semestres, avant le stage en entreprise pour le semestre 4. Dans le cas contraire, une note ne prenant en compte que la part correspondant à la participation à la séance sans le compte rendu de T.P. sera affectée aux travaux pratiques considérés.

La communication des notes et résultats à l'étudiant est régulièrement assurée.  
S'il le souhaite, il pourra consulter ses copies en présence de l'enseignant concerné.

### **CONDITION DES CONTRÔLES**

Les téléphones portables, machines à calculer personnelles et tout appareil électronique de communication sont interdits. Les sacs et trousseaux doivent être déposés à l'entrée de la salle de contrôle. En cas de fraude avérée, des sanctions seront prises à l'encontre de l'utilisateur pouvant aller jusqu'au conseil de discipline de l'UPVD et l'exclusion.

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

« Art. 20. - La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants. »

« Art. 21. - La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. »

« Art. 22. - Le redoublement est de droit dans les cas où :

- l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour remplir la condition posée au a de l'article 20 ci-dessus ;
- l'étudiant a rempli la condition posée au a de l'article 20 ci-dessus dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.

En outre, l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du directeur de l'IUT, sur proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation ».

### ENSEIGNANTS RESPONSABLES

Chef de département :	François VERNAY
Directrice des études de 1 <sup>ère</sup> et de 2 <sup>ème</sup> année, responsable de la poursuite d'études :	Martine GRISENTI et Cécile DOLLE
Responsable LP GIMI :	François VERNAY
Responsable LP MATP :	Martine GRISENTI
Stage et insertion professionnelle :	Juan CAMACHO
Planning et emploi du temps :	François VERNAY
Responsables projets tuteuré :	Fabrice FRUGIER



Année universitaire 2019/2020

**LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**Maintenance des Systèmes Pluritechniques**  
**Parcours : Génie Industriel et Maintenance des Installations**

**2 - MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES (articles 7 à 18)**

**Article 7 : PROJET TUTEURE (U.E. 5) coefficient 7 sur 60 - 150 heures**

Les étudiants se verront confier des travaux sous forme de projet tuteuré, devant leur permettre d'acquérir méthodes de travail et autonomie. Chaque projet tuteuré fait l'objet d'un rapport écrit et d'une prestation orale dont les modalités et la notation sont similaires à celles du stage (cf. article 8).

**Article 8 : STAGE (U.E. 6) coefficient 12 sur 60 - 14 semaines**

Le stage d'une durée totale de 14 semaines en une période dans la même entreprise ou collectivité, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances.

Il sera accordé la plus grande attention au déroulement de la formation professionnelle. Cette dernière donnera lieu à la rédaction d'un rapport écrit que l'étudiant stagiaire sera tenu de remettre et à une prestation orale par l'étudiant. Le rapport et la prestation orale doivent restituer, dans un cadre établi, entre autres les activités, les observations et les commentaires du stagiaire.

Au préalable, le rapport aura été soumis à l'entreprise qui s'assurera de la confidentialité éventuelle et de la fidélité des renseignements techniques fournis.

Le stage donne lieu à une note issue de trois rubriques d'évaluation qui prennent en compte :

- dans l'entreprise : l'assiduité, le sérieux et la motivation de l'étudiant, le niveau technique et scientifique du travail réalisé.

- dans le rapport écrit : la présentation, le plan, l'orthographe, la qualité rédactionnelle et la rigueur du raisonnement scientifique (clarté, densité, logique...) ...

- lors de la prestation orale : le plan, la présentation, l'utilisation des moyens audio-visuels, la qualité des réponses aux questions du jury.

L'étude devra concerner un problème réel de l'entreprise et il est important qu'elle soit menée à son terme. Si ce dernier point ne peut être atteint, l'étudiant devra justifier particulièrement la méthodologie appliquée.

**Article 9 : CALENDRIER DES CONTROLES**

La première session de contrôle des connaissances se terminera le 13 juin 2020 après la soutenance de stage.

La deuxième session aura lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 septembre 2020.

Les contrôles sont planifiés jusqu'à la fin de l'année en fonction de l'avancement des enseignements. Ils auront lieu, de préférence, le samedi matin ou éventuellement le lundi matin.

L'étudiant ne sera pas autorisé à repasser les contrôles d'une U.E. capitalisée.

Tous les comptes-rendus de travaux pratiques devront être remis au secrétariat du département G.I.M. au plus tard avant la deuxième période de stage. Dans le cas contraire, une note ne prenant en compte que la part correspondant à la participation à la séance sans le compte rendu de T.P. sera affectée aux travaux pratiques considérés.

**Article 10 : ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS :**

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est absolument obligatoire (T.D., T.P., conférences, projets, stage, visites,...)

L'étudiant ne peut se présenter au contrôle des connaissances s'il a été absent de façon non justifiée à plus de trois séances d'enseignement dans un élément constitutif (e.c.).

L'étudiant est alors ajourné à l'U.E. correspondante. Néanmoins l'étudiant peut se présenter à la session de septembre.

Seul un motif légitime et sérieux, prouvé par un certificat officiel, peut justifier une absence. Il doit être déposé, au secrétariat, au plus tard une semaine après l'absence, afin d'y être validé.

En cas de non-présence d'un enseignant, les étudiants sont tenus d'en informer le secrétariat.

**Article 11 : OBTENTION DU DIPLOME** (article 10 de l'arrêté ministériel du 17 novembre 1999)

" La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. "

" La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables "

**Article 12 : ACQUISITION DES E.C.T.S.**

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. (E.C.T.S.)

**Article 13 : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier (choix conforme à l'article L 613-1 du Code de l'éducation). En conséquence, la première session de contrôle des connaissances est organisée durant les périodes d'enseignement sous forme précisément de contrôle continu et régulier seulement. La deuxième session de contrôle des connaissances est organisée au début du mois de septembre.

Le contrôle des connaissances comporte des épreuves écrites, orales ou pratiques selon le choix de l'enseignant responsable de la matière ou de l'e.c., qui en détermine la nature et la durée. Il en informe préalablement les étudiants.

Les notes de travaux pratiques (T.P.) sont définitivement acquises.

Dans le cas où la moyenne obtenue par l'ensemble constitué du projet tuteuré (U.E.5) et du stage (U.E.6) est inférieure à 10 sur 20, le candidat doit, lors de la deuxième session, obligatoirement représenter (rapport écrit et prestation orale), au moins l'une de ces deux unités d'enseignement non capitalisée ; et obligatoirement celle(s) inférieure(s) à 8 sur 20.

Seules les notes obtenues lors de la deuxième session (septembre) sont prises en compte pour la détermination de la moyenne générale de chaque U.E. présentée lors de la deuxième session. Lors d'éventuelles sessions ultérieures, le calcul de la moyenne générale se fait avec les notes obtenues à la session la plus récente.

Les téléphones portables, machines à calculer personnelles, tout appareil électronique de communication sont interdits. Les sacs et trousseaux doivent être déposés à l'entrée de la salle de contrôle. En cas de fraude avérée, des sanctions seront prises à l'encontre de l'usager pouvant aller jusqu'au conseil de discipline de l'UPVD et l'exclusion.

**Article 14 : ABSENCE A UN CONTROLE**

La mention *défaillant* sanctionne l'absence de l'étudiant à l'une des épreuves écrites, orales ou pratiques (T.P., projet tuteuré, stage). Dans ce cas le candidat est ajourné à l'U.E. correspondante. Toutefois, en cas d'absence dûment justifiée (cf. article 10), l'enseignant responsable de la matière concernée, peut décider à titre exceptionnel d'organiser pour ce candidat, une épreuve spéciale de rattrapage lors de la première session uniquement.

**Article 15 : MENTIONS**

Les mentions, tant pour la licence professionnelle que pour chaque unité d'enseignement (U.E.) capitalisée, sont attribuées selon les conditions suivantes :

- Passable, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 10 et inférieure à 12.
- Assez bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 12 et inférieure à 14.
- Bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 14 et inférieure à 16.
- Très bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 16.

**Article 16 : ENSEIGNANTS - CHERCHEURS RESPONSABLES**

Le responsable de la licence professionnelle accréditée, président du jury :  
Monsieur François VERNAY, Professeur des Universités

Le président de la commission pédagogique :  
Monsieur François VERNAY, Professeur des Universités

**Article 17** : Conformément à l'accréditation ministérielle obtenue :

COMPOSANTE PRINCIPALE RESPONSABLE DE LA FORMATION :  
L'I.U.T. de Perpignan - département " génie industriel et maintenance "

COMPOSANTE ASSOCIEE :  
L'U.F.R. des sciences exactes et expérimentales (SEE) de l'université de Perpignan.

**Article 18** : Répartition des horaires, coefficients, semestres et E.C.T.S.

UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.) Eléments constitutifs (e.c.)	Coef. sur 60	ECTS	Volumes horaires (h)	Semestre
<b>UE1 : FORMATION SCIENTIFIQUE</b> ec11 : Physique industrielle ec12 : Mathématiques appliquées ec13 : Informatique et réseaux	<b>11</b> 5 3 3	<b>11</b> 5 3 3	<b>118</b> 62 30 26	  S5
<b>UE2 : MANAGEMENT-DROIT-COMMUNICATION</b> ec21 : Connaissance des entreprises et des institutions européennes ec22 : Communication et langage ec23 : Concepts et outils de la qualité	<b>11</b> 4 5 2	<b>11</b> 4 5 2	<b>118</b> 38 56 24	  S5
<b>UE3 : MAINTENANCE AVANCÉE</b> Ec31 : Méthodologie de maintenance Ec32 : Techniques avancées de la maintenance prévisionnelle Ec33 : Sûreté de fonctionnement	<b>8</b> 2 4 2	<b>8</b> 2 4 2	<b>104</b> 28 48 28	  S5
<b>UE4 : INGENIERIE DES INSTALLATIONS</b> Ec41 : Concepts de l'ingénierie Ec42 : Outils de l'ingénierie Ec43 : Ingénierie appliquée	<b>11</b> 3 3 5	<b>11</b> 3 3 5	<b>110</b> 24 34 52	  S6
<b>UE5 : PROJET TUTEURÉ</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>150</b>	S6
<b>UE6 : STAGE EN ENTREPRISE</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14 sem.</b>	S6
<b>Total :</b>	<b>60</b>	<b>60</b>		

\* E.C.T.S. : système européen de crédits transférables.



**Institut Universitaire de Technologie****Génie Industriel et Maintenance**

Chemin de la Passio Vella - B.P. 79905  
66 962 PERPIGNAN CEDEX 9

Tél. : 04 68 66 24 35 - Fax. : 04 68 66 24 37  
E.mail : gim-iut@univ-perp.fr

Année universitaire 2019/2020

**LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**Protection de l'environnement**  
**Parcours : Maintenance Appliquée au Traitement des Pollutions**

**2 - MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES (articles 7 à 18)**

**Article 7 : PROJET TUTEURE (U.E. 5) coefficient 7 sur 60 - 150 heures**

Les étudiants se verront confier des travaux sous forme de projet tuteuré, devant leur permettre d'acquérir méthodes de travail et autonomie. Chaque projet tutoré fait l'objet d'un rapport écrit et d'une prestation orale dont les modalités et la notation sont similaires à celles du stage (cf. article 8).

**Article 8 : STAGE (U.E. 6) coefficient 12 sur 60 - 14 semaines**

Le stage d'une durée totale de 14 semaines en une période dans la même entreprise ou collectivité, permet à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances.

Il sera accordé la plus grande attention au déroulement de la formation professionnelle. Cette dernière donnera lieu à la rédaction d'un rapport écrit que l'étudiant stagiaire sera tenu de remettre et à une prestation orale par l'étudiant. Le rapport et la prestation orale doivent restituer, dans un cadre établi, entre autres les activités, les observations et les commentaires du stagiaire.

Au préalable, le rapport aura été soumis à l'entreprise qui s'assurera de la confidentialité éventuelle et de la fidélité des renseignements techniques fournis.

Le stage donne lieu à une note issue de trois rubriques d'évaluation qui prennent en compte :

- dans l'entreprise : l'assiduité, le sérieux et la motivation de l'étudiant, le niveau technique et scientifique du travail réalisé.

- dans le rapport écrit : la présentation, le plan, l'orthographe, la qualité rédactionnelle et la rigueur du raisonnement scientifique (clarté, densité, logique...) ...

- lors de la prestation orale : le plan, la présentation, l'utilisation des moyens audio-visuels, la qualité des réponses aux questions du jury...

L'étude devra concerner un problème réel de l'entreprise et il est important qu'elle soit menée à son terme. Si ce dernier point ne peut être atteint, l'étudiant devra justifier particulièrement la méthodologie employée.

**Article 9 : CALENDRIER DES CONTROLES**

La première session de contrôle des connaissances se terminera le 13 juin 2020 après la soutenance de stage.

La deuxième session aura lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 septembre 2020.

Les contrôles sont planifiés jusqu'à la fin de l'année en fonction de l'avancement des enseignements. Ils auront lieu, de préférence, le samedi matin ou éventuellement le lundi matin.

L'étudiant ne sera pas autorisé à repasser les contrôles d'une U.E. capitalisée.

Tous les comptes-rendus de travaux pratiques devront être remis au secrétariat du département G.I.M. au plus tard avant la deuxième période de stage. Dans le cas contraire, une note ne prenant en compte que la part correspondant à la participation à la séance sans le compte rendu de T.P. sera affectée aux travaux pratiques considérés.

**Article 10 : ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS :**

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est absolument obligatoire (T.D., T.P., conférences, projets, stage, visites,...)

L'étudiant ne peut se présenter au contrôle des connaissances s'il a été absent de façon non justifiée à plus de trois séances d'enseignement dans un élément constitutif (e.c.).

L'étudiant est alors ajourné à l'U.E. correspondante. Néanmoins l'étudiant peut se présenter à la session de septembre.

Seul un motif légitime et sérieux, prouvé par un certificat officiel, peut justifier une absence. Il doit être déposé, au secrétariat, au plus tard une semaine après l'absence, afin d'y être validé.

En cas de non-présence d'un enseignant, les étudiants sont tenus d'en informer le secrétariat.



**Article 11 : OBTENTION DU DIPLOME (article 10 de l'arrêté ministériel du 17 novembre 1999)**

" La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. "

" La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables ".

**Article 12 : ACQUISITION DES E.C.T.S.**

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. (E.C.T.S.)

**Article 13 : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier (choix conforme à l'article L 613-1 du Code de l'éducation). En conséquence, la première session de contrôle des connaissances est organisée durant les périodes d'enseignement sous forme précisément de contrôle continu et régulier seulement. La deuxième session de contrôle des connaissances est organisée au début du mois de septembre.

Le contrôle des connaissances comporte des épreuves écrites, orales ou pratiques selon le choix de l'enseignant responsable de la matière ou de l'e.c., qui en détermine la nature et la durée. Il en informe préalablement les étudiants.

Les notes de travaux pratiques (T.P.) sont définitivement acquises.

Dans le cas où la moyenne obtenue par l'ensemble constitué du projet tuteuré (U.E.5) et du stage (U.E.6) est inférieure à 10 sur 20, le candidat doit, lors de la deuxième session, obligatoirement représenter (rapport écrit et prestation orale), au moins l'une de ces deux unités d'enseignement non capitalisée ; et obligatoirement celle(s) inférieure(s) à 8 sur 20.

Seules les notes obtenues lors de la deuxième session (septembre) sont prises en compte pour la détermination de la moyenne générale de chaque U.E. présentée lors de la deuxième session. Lors d'éventuelles sessions ultérieures, le calcul de la moyenne générale se fait avec les notes obtenues à la session la plus récente.

Les téléphones portables, machines à calculer personnelles, tout appareil électronique de communication sont interdits. Les sacs et trousseaux doivent être déposés à l'entrée de la salle de contrôle. En cas de fraude avérée, des sanctions seront prises à l'encontre de l'utilisateur pouvant aller jusqu'au conseil de discipline de l'UPVD et l'exclusion.

**Article 14 : ABSENCE A UN CONTROLE**

La mention *défaillant* sanctionne l'absence de l'étudiant à l'une des épreuves écrites, orales ou pratiques (T.P., projet tuteuré, stage). Dans ce cas le candidat est ajourné à l'U.E. correspondante. Toutefois, en cas d'absence dûment justifiée (cf. article 10), l'enseignant responsable de la matière concernée, peut décider à titre exceptionnel d'organiser pour ce candidat, une épreuve spéciale de rattrapage lors de la première session uniquement.

**Article 15 : MENTIONS**

Les mentions, tant pour la licence professionnelle que pour chaque unité d'enseignement (U.E.) capitalisée, sont attribuées selon les conditions suivantes :

- Passable, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 10 et inférieure à 12.
- Assez bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 12 et inférieure à 14.
- Bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 14 et inférieure à 16.
- Très bien, quand la moyenne générale obtenue est au moins égale à 16.

**Article 16 : ENSEIGNANTS - CHERCHEURS RESPONSABLES**

Le responsable de la licence professionnelle accréditée, président du jury :

Madame Martine GRISENTI, Maître de Conférences

Le président de la commission pédagogique :

Madame Martine GRISENTI, Maître de Conférences

**Article 17 :** Conformément à l'accréditation ministérielle obtenue :

COMPOSANTE PRINCIPALE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

L'I.U.T. de Perpignan - département " génie industriel et maintenance "

COMPOSANTE ASSOCIEE :

L'U.F.R. des sciences exactes et expérimentales (SEE) de l'université de Perpignan.

**Article 18 :** Répartition des horaires, coefficients, semestres et E.C.T.S.

UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.) Semestre	Eléments constitutifs (e.c.)	Système européen de crédits E.C.T.S.*	Coefficients sur 60	Volumes horaires (h)
<b>UE1 :</b> FORMATION SCIENTIFIQUE S5	ec11 : Physique industrielle ec12 : Chimie, écologie, écotoxicologie ec13 : Mathématiques appliquées ec14 : Informatique, réseaux de mesure et d'alerte	<b>10</b>	<b>10</b> 3 4 1 2	 30 40 20 26
<b>UE2 :</b> MANAGEMENT-DROIT-COMMUNICATION S5	ec21 ; Economie d'entreprise et gestion des coûts  ec22 : Législation de l'environnement ec23 : Qualité – Environnement – Sécurité ec24 : Communication et langage	<b>8</b>	<b>8</b>  2 2 2 2	  18 28 28 28
<b>UE3 :</b> MESURES ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS S6	ec31 : Les eaux ec32 : L'air ec33 : Les sols ec34 : Le bruit ec35 : Les déchets ec36 : L'énergie	<b>12</b>	<b>12</b> 2 2 2 2 2 2	 22 20 22 22 22 22
<b>UE4 :</b> MAINTENANCE DES SYSTEMES S6	ec41 : Sûreté environnementale ec42 : Exploitation et maintenance des systèmes  ec43 : Techniques appliquées à la maintenance prévisionnelle et à la métrologie des polluants	<b>11</b>	<b>11</b> 3 3 5	 30 30 42
<b>UE5 :</b> PROJET TUTEURE S6		<b>7</b>	<b>7</b>	150
<b>UE6 :</b> STAGE S6		<b>12</b>	<b>12</b>	14 semaines

\* E.C.T.S. : système européen de crédits transférables.

Validé en Conseil de l'IUT le

Validé en Commission Formation et Vie Etudiante de l'UPVD le